

10<sup>e</sup> Assises du social  
10. Konferenz für Sozialfragen

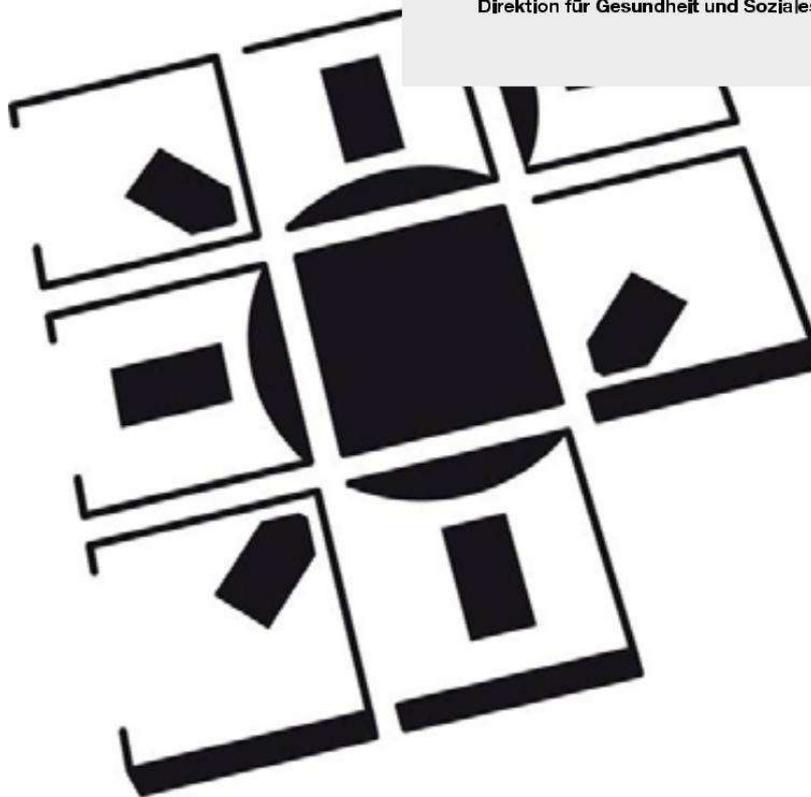
—  
**Agir en « commun »**  
**«Gemeinsam» handeln**

26 avril 2018  
26. April 2018



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction de la santé et des affaires sociales DSAS**  
**Direktion für Gesundheit und Soziales GSD**





Agir en « commun » ?

---

Les élections comme les votations sont à chaque fois l'occasion d'une double mise en scène. Chaque force politique en présence promeut d'une part sa vision de la société et fait appel, d'autre part, à la notion intangible de bien commun, d'intérêt général. Le recours systématique à cette notion semble lui conférer le statut de référence universelle. Or, mis à mal par toutes sortes d'enjeux de pouvoir, de concurrence ou encore par l'individualisme, il semble bien que le « commun » ne soit plus vraiment commun. Qu'il n'est plus l'unique, le semblable, mais plutôt un commun pluriel, qui ne peut se résumer à l'intérêt général et qui reste à définir.

Alors, qu'est-ce que ce « commun » aujourd'hui ? N'est-il pas temps de revenir sur ce fondamental au cœur de nos démocraties participatives ? A l'heure où domine le particulier, où l'universel est dénigré, comment (re)définir et (re)conquérir le commun, qu'il soit bien commun ou biens communs ?

En se penchant sur cette question, les Assises 2018 veulent remettre au centre des débats ce qui fait l'action politique, toujours centrée autour d'un intérêt général certes, mais à géométrie variable. Vise-t-elle le développement d'une société harmonieuse, juste, respectueuse du pouvoir-vivre-ensemble dans un environnement sain ? Ou est-elle soucieuse, au contraire, de places pour chacun et chacune dans un monde de compétition et de concurrence ? Qui est responsable de cette définition ? Y a-t-il des « communs » plus communs que d'autres ? Que faire de l'air que nous respirons ? Du sol, de la sécurité, de la solidarité ? Et comment penser les pratiques qui se revendiquent d'une redéfinition du bien commun comme l'économie collaborative ? Chacun, chacune peut-il y accéder ? A quel échelon le commun trouve-t-il le mieux à s'exprimer ? La palette des possibles est vaste. La thématique du « commun » permet dès lors d'interroger non seulement les conditions de résurgence d'un mot, d'une idée, mais aussi et surtout ses possibles mises en pratique à l'échelle du canton, que ce soit aux niveaux public, privé ou simplement des membres de la société.

Réunies tous les deux ans conjointement par la Direction de la santé et des affaires sociales du canton de Fribourg et la Chaire francophone de Travail social et politiques sociales de l'Université de Fribourg, les Assises du social sont le fruit d'une volonté de collaboration entre l'Université et la Cité. Partant de l'analyse d'un problème « social » à l'échelle du canton, les Assises du social se veulent vecteur et non pas aboutissement, et visent à être un espace public d'expression, de discussion et, in \_ne, un espace d'initiation d'actions englobant la Cité.

«Gemeinsam» handeln?

---

Wahlen wie auch Abstimmungen bieten jedes Mal Gelegenheit für eine Doppelinszenierung. Einerseits fördert jede anwesende politische Macht ihre Sichtweise der Gesellschaft, andererseits appelliert sie an den unantastbaren Begriff des Gemeinguts, des Allgemeinwohls. Das systematische Zurückgreifen auf diesen Begriff scheint ihm den Status einer universellen Referenz zu verleihen. Es entsteht jedoch der Eindruck, dass das «Gemeinsame» angesichts von Machtspielen, Konkurrenzkämpfen und Individualismus nicht mehr wirklich gemeinsam ist; dass es nicht mehr einzigartig und gleich ist, sondern vielmehr ein plurales Gemeinsames, das sich nicht auf das Allgemeinwohl beschränken lässt und erst noch definiert werden muss.

Was ist also dieses «Gemeinsame» heute? Ist es nicht an der Zeit, zu diesem Fundament unserer partizipativen Demokratien zurückzukehren? In einer Zeit, in der das Besondere dominiert und das Universelle verunglimpft wird: Wie kann das Gemeinsame (neu) definiert und (neu) erobert werden, ob Gemeingut oder Gemeingüter?

Durch die Auseinandersetzung mit dieser Frage will die Konferenz für Sozialfragen 2018 das politische Handeln ins Zentrum der Debatten rücken; sicherlich immer auf das Allgemeinwohl ausgerichtet, jedoch mit variabler Geometrie. Bezweckt es die Entwicklung einer harmonischen, gerechten Gesellschaft, die das Zusammenleben in einem gesunden Umfeld respektiert? Oder ist es ihm ein Anliegen, dass jede und jeder in einer Welt des Wettbewerbs und der Konkurrenz einen Platz findet? Wer trägt die Verantwortung für diese Definition? Gibt es «Gemeinsames», das gemeinsamer ist als anderes? Was machen wir mit der Luft, die wir atmen? Mit dem Boden, der Sicherheit, der Solidarität? Und was sollen wir von den Praktiken halten, die eine Neudefinition des Gemeingutes einfordern, wie die kollaborative Wirtschaft? Kann eine jede und ein jeder darauf zugreifen? Auf welcher Ebene kann sich das Gemeinsame am besten ausdrücken? Die Möglichkeiten sind vielfältig. Durch das Thema «Gemeinsames» lassen sich nicht nur die Bedingungen für die Wiedererscheinung eines Wortes oder einer Idee hinterfragen, sondern vor allem die mögliche Umsetzung auf kantonaler Ebene, sei es im öffentlichen oder im privaten Bereich oder innerhalb der Gesellschaft.

Die Konferenz für Sozialfragen wird alle zwei Jahre gemeinsam von der Direktion für Gesundheit und Soziales des Kantons Freiburg und dem französischsprachigen Lehrstuhl für Sozialarbeit und Sozialpolitik der Universität Freiburg durchgeführt. Die Konferenz für Sozialfragen geht von der Analyse eines gesellschaftlich relevanten Problems auf kantonaler Ebene aus. Sie versteht sich als richtungsweisend für eine weitergehende Debatte sowie für konkretes Handeln.

## Table des matières

### Les Assises du social : 10<sup>e</sup> édition

Anne-Claude Demierre, *Conseillère d'Etat, Direction de la santé et des affaires sociales* ..... 7

### Conférence introductive

Vivianne Châtel *Maître d'enseignement et de recherche, Chaire francophone de Travail social et politiques sociales, Université de Fribourg* ..... 9

## LE COMMUN, POUR QUI ?

La culture : plaisir individuel et patrimoine commun ? La culture artistique comme bien commun

Philippe Trinchin, *Chef du Service de la culture de l'Etat de Fribourg* ..... 27

Geldspiele im Dienste des Gemeinwohls

Ruth Lüthi, *ehem. Staatsrätin* ..... 32

## LE COMMUN, JUSQU'OU ?

La sécurité dans l'espace public : un commun contraignant ?

Philippe Allain, *Commandant, Police cantonale* ..... 37

Nahrungsmittelsouveränität: etwas offensichtlich Gemeinsames?

Peter Maeder, *Generalsekretär ILFD* ..... 43

## PERSPECTIVES

Un minimum vital pour tous

Anne-Claude Demierre, *Conseillère d'Etat* ..... 46

## LE COMMUN, A QUEL PRIX ?

L'expression budgétaire du bien commun

Laurent Yerly, *Trésorier d'Etat* ..... 54

## SYNTHESE

Marc-Henry Soulet, *Professeur ordinaire, Domaine Sociologie, politiques sociales et travail social, Université de Fribourg* ..... 57



## Les Assises du social : 10<sup>e</sup> édition

Anne-Claude Demierre, *Conseillère d'Etat, Direction de la santé et des affaires sociales*

Mesdames et Messieurs,

C'est un plaisir particulier de vous adresser quelques mots à l'occasion de cette 10<sup>ème</sup> édition anniversaire des assises du social, en relevant la présence, pour cette journée, de celle qui a lancé ces assises en 2000. Il s'agit bien sûr de ma prédécesseure Ruth Lüthi, qui nous fait le plaisir et l'honneur d'intervenir dans le courant de cette matinée.

Depuis 10 ans la formule reste la même, car elle fait le succès des assises, avec une volonté intacte, collaboration non seulement entre l'Université et la Cité mais aussi entre les différentes directions de l'Etat de Fribourg.

J'aimerais saluer également l'implication depuis le début de la Chaire francophone du domaine sociologie, politiques sociales et travail social de l'Université de Fribourg.

Sehr geehrte Damen und Herren.

Ich begrüße Sie alle recht herzlich zur heutigen Konferenz für Sozialfragen, die Fachpersonen mit den unterschiedlichsten Hintergründen vereint.

Ich möchte mich bei all denen bedanken, die mitgeholfen haben, ein so reichhaltiges Programm auf die Beine zu stellen. Im Mittelpunkt dieser zehnten Ausgabe der Konferenz stehen unsere Fähigkeiten zum gemeinsam Handeln.

Agir en commun ? Qu'est-ce que cela veut dire concrètement ? Si on revient sur le chemin parcouru, on citera en exemple l'action commune de la Chaire francophone de travail social et politiques sociales et de la DSAS incarnée par les Assises du social, qui s'est révélée fructueuse et a permis de développer et

de parfaire des collaborations bien au-delà du domaine social.

Dès le début, nous avons construit ensemble une communauté d'intérêts différents mais complémentaires dans le domaine du social, qui s'est concrétisée au fil des ans par la volonté d'ouverture, avec la contribution de personnes représentant d'autres domaines importants pour la vie de la cité, je pense notamment aux domaines de l'économie, de la politique, de l'environnement, de la culture, de la justice, du sport ou encore de l'enseignement...

Il me semble extrêmement important de souligner que le sens des assises du social permet aux acteurs fribourgeois de se retrouver ensemble pour aborder une thématique sous différentes perspectives.

Cette structure participative permet de lancer des réflexions non pas en vase clos, mais dans un environnement résolument ouvert.

Il est ainsi essentiel que les acteurs cantonaux puissent se rencontrer et faire connaissance, car chacun et chacune d'entre eux portent ensemble une part de l'intérêt commun cantonal tant aux niveaux public, privé qu'associatif.

Les échanges concernant des questions fondamentales de politique publique rencontrées dans le cadre du domaine social, mais dont la portée est en réalité transversale, sont une richesse que nous devons continuer à valoriser.

La pertinence des assises, c'est de prolonger ces réflexions communes et, bien sûr, de les partager.

Et il ne s'agit pas de grandes théories qui resteraient sans réalisations concrètes. Les assises permettent des résultats comme Fribourg pour tous, le développement de politiques transversales, la rédaction du rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg ou encore l'amélioration des échanges entre les Directions.

A ce titre, je vous invite toutes et tous à vous plonger dans une sorte de rétrospective pour la 10e édition de nos assises. Tous nos programmes sont visibles sur des panneaux extérieurs et toutes les brochures des éditions précédentes sont disponibles sur les tables. N'hésitez pas à vous servir !

Chaque édition des Assises est au départ organisée en collaboration avec les autres Directions. Un groupe de préparation des Assises auquel est délégué un représentant par Direction permet d'orienter chaque édition et de définir le programme.

Cette réflexion partagée débute par ce groupe de travail qui débat du thème et met son réseau à disposition pour trouver des intervenant-e-s.

Comme l'expérience de l'édition 2016 a été très appréciée, ces personnes vont à nouveau animer les moments des questions après les interventions, avec le rôle de « discutantes et discutants ».

Je tiens ici à les remercier chaleureusement pour leur soutien durant cette journée.

Tenir des assises doit donc nous permettre de mieux saisir cette problématique de l'action en commun et de la faire progresser, de partager des regards croisés et des expériences, de synthétiser son contexte, d'imaginer ensemble des solutions, d'anticiper les difficultés ou encore de saisir des opportunités pour faire avancer le progrès social.

L'objectif des assises est ainsi bien de créer un espace de discussion autour d'une question, en faisant participer des acteurs de milieux divers pour obtenir une vision différenciée et pluridisciplinaire.

Je ne peux donc que souligner l'importance de la diversité des professionnels présents à cette journée et me réjouir de la participation régulière de plus de 120 personnes voire même 170 personnes en 2016.

C'est bien sûr un formidable succès pour cet évènement mais aussi un encouragement pour nous toutes et tous à décloisonner nos manières de travailler et à renforcer les modes de réflexion et de collaboration interdirectionnelles.

Aujourd'hui, les Assises sont une véritable institution dans le canton de Fribourg, quels que soient les thèmes qui vont être traités. Et je vous remercie toutes et tous pour votre contribution à cette vaste réflexion.

Plus tard dans cette journée, je vais illustrer mon propos par un exemple très concret, qui montre toute la difficulté de mettre en place un minimum vital pour tous.

Ce sujet concentre en lui tous les défis que représente notre thématique du jour : Agir en commun.

Ich freue mich, Ihnen zuhören und mit Ihnen über all diese Fragen debattieren zu dürfen, die für die Entwicklung unserer Politik so wichtig sind.

En vous remerciant pour votre attention, je vous souhaite de magnifiques assises du social.

## Conférence introductive

Vivianne Châtel *Maître d'enseignement et de recherche, Chaire francophone de Travail social et politiques sociales, Université de Fribourg*

### Agir-ensemble ? Un "commun" en discussion<sup>1</sup>

"Ce que l'on appelait traditionnellement res communes – les choses qui nous appartiennent en commun – a été sinon oublié, du moins supplanté par les res privatae organisées par le marché, ainsi que par les res publicae mises à disposition par l'État. Elles sont dès lors traitées comme des res nullius, c'est-à-dire des choses de personne". Silke Helfrich, Rainer Kuhlen, Wolfgang Sachs & Christian Siefkes<sup>2</sup>

Les biens communs, ou tout simplement communs, sont des ressources, gérées collectivement par une communauté, celle-ci établit des règles et une gouvernance dans le but de préserver et pérenniser cette ressource. Des logiciels libres aux jardins partagés, de la cartographie à l'énergie renouvelable, en passant par les connaissances et les sciences ouvertes ou les AMAPs et les épiceries coopératives, les "Communs" sont partout ! (...) Il est important de noter que la définition des communs est un chantier à part entière toujours en cours, à l'image de leur diversité<sup>3</sup>. De fait, s'intéresser au "commun" dans un monde qui paraît, aux yeux de tous, toujours plus individualiste, ne va pas de soi. La première tâche reste donc celle de la définition. Et il est clair, au vu des entretiens menés lors de l'enquête préparatoire aux Assises, que cette tâche est titanesque (et qu'en ce sens elle révèle

beaucoup de l'état d'esprit des sociétés contemporaines et de leur complexité).

Beaucoup de choses en effet ressortissent du "commun", et ce souvent au regard des intérêts plus particuliers de chaque interlocuteur ou interlocutrice rencontré. Si quelques-uns citent l'eau, l'air, la terre, la pêche, la nature, la solidarité, d'autres rattachent la notion du "commun" à tout ce qui a un coût collectif, à ce qui interpelle l'administration politique, ou à une nécessité collective, sorte de sensibilité pour travailler ensemble face à l'adversité, ou arrière-fond basique de toute action politique, quand d'autres encore se cachent derrière l'ampleur de la question et le peu d'occasion pour y réfléchir.

Il est clair que notre interrogation sur le "commun" ne va pas de soi. Aussi ai-je choisi de commencer cette intervention par rappeler *La Tragédie des biens communs*, thèse développée par Garrett Hardin selon laquelle l'usage collectif d'un bien commun finit par l'épuiser en raison de l'avidité des uns et des autres utilisateurs et de leur volonté de maximiser leur intérêt personnel sur l'intérêt collectif<sup>4</sup>, l'auteur invitait alors soit à la privatisation du bien ou de la ressource, soit à son étatisation. Garrett Hardin mettait ainsi en avant un des problèmes les plus récurrents de l'histoire contemporaine, à savoir le conflit entre intérêt privé et bien commun, ou pour le dire autrement, la question de l'usage privatif (et souvent excessif) d'un bien qui est chose de personne. Un autre exemple

<sup>1</sup> Ce texte, pour des facilités de lecture, reprend les codes grammaticaux de la langue française.

<sup>2</sup> Silke Helfrich, Rainer Kuhlen, Wolfgang Sachs, Christian Siefkes, *Biens communs – La prospérité par le partage*, Berlin, Édition de la Fondation Heinrich Böll, 2009, p.4.

<sup>3</sup> Cf. l'article "Qu'est-ce qu'un bien commun" in *Le portail des Communs [une introduction à la notion de communs]*, [En ligne], URL : <https://lescommuns.org/>. Notons que ce portail ouvert en 2016 leur est dédié à l'initiative du collectif Point Communs.

<sup>4</sup> Garrett Hardin, "The Tragedy of the Commons" in *Science*, 1968, n°162, pp.1243-1248.

tout aussi souvent avancé pour parler des communs concerne la pêche. Selon l'économiste Elinor Ostrom, "En pêche, si vous vendez le poisson et retournez pêcher davantage, tant qu'on peut vendre, cela conduira probablement à une surpêche. Mais si l'on établit une règle commune pour ne pas pêcher une partie de l'année, les pêcheurs gagneront plus d'argent sur vingt ans car la filière restera productive" <sup>5</sup>. Cette économiste, qui a consacré sa vie à comprendre les modalités d'une gestion réussie de ressources communes, avec au bout le prix Nobel de l'économie, a tenté de montrer qu'il était possible de gérer efficacement des biens communs, notamment les ressources naturelles, sans passer par l'État. Reste que l'exemple de la pêche n'est guère probant aujourd'hui, tant la question de la surpêche est devenu un enjeu majeur et mondial, avec des effets désastreux sur toutes les côtes, invalidant de ce fait l'idée d'une gestion privée efficace d'une ressource commune (puisque l'appât du gain des entreprises s'embarrasse peu des questions de productivité à long terme).

Parler de biens communs (au pluriel) ou de bien commun (au singulier) suppose en effet de comprendre l'idée d'une ressource collective non marchandisée, voire non marchandisable, (c'est-à-dire d'une ressource que l'on voudrait soustraire à l'emprise du privé) et non étatisable (c'est-à-dire d'une ressource que l'on voudrait soustraire à l'emprise du public). L'exemple du bruit dans une PPE en constitue l'archétype et en dévoile les difficultés <sup>6</sup>. Entre l'écrivain propriétaire de son appartement et recherchant calme et

tranquillité et une famille propriétaire de l'appartement supérieur qui aime faire la fête avec de la musique forte, s'interpose la question du bruit, versus de la quiétude. Faut-il légiférer, comme c'est le cas aujourd'hui, sur des heures limites, en faire donc un bien public ? Ou, au contraire, faut-il pratiquer ce que Elinor Ostrom appelle l'auto-gouvernance, amenant les uns et les autres à décider de normes communes, et donc en faire un bien commun ? Et avec quels supports et quelles contraintes ?

Dans *La Gouvernance des biens communs*, cette économiste propose un ensemble de principes permettant de gérer durablement des ressources communes incluant des limites d'action claires, des règles précises, des logiques de contrôle et de sanction réellement appliquées, des mécanismes de résolution des conflits, une gouvernance ouverte à la participation de tous les usagers, etc. L'enjeu majeur concerne bien évidemment ce que participation et gouvernance signifient et impliquent pour les uns et les autres. La gouvernance des biens communs n'allège pas les règlements et suppose au contraire une codification et une hiérarchisation poussée des pratiques et des procédures permettant les décisions collectives <sup>7</sup>.

Ce qui nous intéresse dans cette définition de la gouvernance des communs concerne l'attention portée à la relation de ces biens communs avec les groupes sociaux qui participent à leur production et maintien. "Ce qui est alors ouvert au partage n'est pas seulement une ressource mais bien un agencement social particulier ; en

<sup>5</sup>. Elinor Ostrom, "Il ne peut y avoir une règle unique pour des systèmes écologiques qui diffèrent" (propos recueillis par Hervé Kempf) in *Le Monde*, 06.09.2011. Voir aussi Anne Rodier, "Elinor Ostrom, Nobel 2009 d'économie. Théoricienne des "biens communs"" in *Le Monde*, 19.06.2012.

<sup>6</sup>. Exemple repris de l'article de Juan Camilo Cardeans et Rajiv Sethi, "Elinor Ostrom : par-delà la tragédie des communs" [En ligne], 3w.laviedesidees.fr.

<sup>7</sup>. Elinor Ostrom, *La Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Bruxelles, Éditions De Boeck Supérieur, 2010. Juan Camilo Cardeans et Rajiv Sethi, "Elinor Ostrom : par-delà la tragédie des communs" [En ligne], 3w.laviedesidees.fr.

conséquence, la préservation de la ressource passe par la prise de conscience des interactions sociales qui permettent ce partage." <sup>8</sup> Et c'est bien là que réside tout le défi, le défi du collectif et des règles que les membres de ce collectif doivent suivre pour permettre au commun d'exister.

L'idée des communs renvoie donc bien à la fois à des ressources disponibles mais aussi, et de manière intrinsèquement liée, à des espaces de négociation gérés par les utilisateurs qui ne sont pas tous guidés, nous ne pouvons que l'espérer, par leur seul intérêt personnel. Aussi, la question posée et qui nous intéresse ici concerne en quelque sorte la possibilité de rencontrer aujourd'hui non seulement des ressources communes (qui ne seraient pas de l'ordre du public) mais aussi des groupes d'individus utilisant ces ressources et s'inscrivant dans une démarche collective d'utilisation et de sauvegarde de la ressource, sans passer par l'État ou le privé. S'il existe bien ici ou là des communautés fonctionnant de cette manière, elle reste à un niveau relativement embryonnaire et surtout s'inscrive dans des logiques communautaires, excluant par définition, puisque n'acceptant que des mêmes, que des personnes mues par les mêmes principes <sup>9</sup>.

Or, et c'est un leitmotiv des analyses et des commentaires entendus, la société dans laquelle nous vivons devient chaque fois plus individualiste, c'est-à-dire que ses membres sont plus concernés par leur

intérêt privé que par l'intérêt public, qui plus est par l'intérêt commun, ou que ses membres apparaissent toujours plus différenciés les uns des autres, rendant le partage de valeurs communes plus que compliqué. Certes, des inconditionnels de l'intérêt commun subsistent, s'affrontent même aux défenseurs des intérêts privés. Certes ici ou là des acteurs évoquent l'importance de l'intérêt public sur les intérêts privés mais sans vraiment convaincre. Et rien ou presque sur les biens communs, ces choses qui ne seraient ni privées, ni publiques, et qui seraient donc "choses de personne", pour reprendre la formulation des auteurs du rapport de la fondation Heinrich Böll sur les *Biens communs* [vus comme] *prospérité à partager* <sup>10</sup>, et dont les premières expressions publiques (les plus) connues se retrouvent dans le conflit des enclosures qui a vu l'appropriation par de grands propriétaires fonciers, de terrains communaux librement utilisés par les habitants <sup>11</sup>.

N'y a-t-il pas, pourtant, dans cette ré-affirmation des "communs" une idée à creuser pouvant faire du canton de Fribourg une terre d'opportunités et d'initiatives originales dans un monde encore divisé entre marché et État (et où l'État occupe réellement de moins en moins de place, et où le marché devient juge et arbitre des décisions étatiques) ? Les mouvements autour du changement climatique, par exemple, ne pourraient-ils

---

<sup>8</sup>. Hervé Le Crosnier, "Elinor Ostrom ou la réinvention des biens communs" in *Le Monde diplomatique*, 14 juin 2012. [<https://blog.mondediplo.net/2012-06-15-Elinor-Ostrom-ou-la-reinvention-des-biens-communs>].

<sup>9</sup>. Un projet d'écovillage en Suisse romande notait comme premier de ces principes, la nécessité, si ce n'était d'avoir une pratique spirituelle régulière, d'être intéressé par les questions spirituelles, insistant par là-même sur le type de personnes recherchées pour la fondation de cet éco-village. Cf <http://www.ecovillage-projet.ch/>

<sup>10</sup>. Silke Helfrich, Rainer Kuhlen, Wolfgang Sachs, Christian Siefkes, *Biens communs – La prospérité par le partage*, Berlin, Édition de la Fondation Heinrich Böll, 2009 [Recension : [http://www.socioeco.org/bdf\\_fiche-document-467\\_fr.html](http://www.socioeco.org/bdf_fiche-document-467_fr.html)]

<sup>11</sup>. En Europe, c'est un mouvement qui a duré du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle selon Karl Polanyi. Karl Polanyi, *La Grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Éditions Gallimard, 1983 (1<sup>ère</sup> édition 1944). Il correspond en quelque sorte au processus de privatisation des terres antérieurement gérées et exploitées de manière "communautaire". Nous retrouvons ce processus aujourd'hui sous la forme de l'accaparement des terres indigènes qui s'est pratiqué dans les pays comme les États-unis, le Canada, l'Australie, le Brésil et qui se pratique aujourd'hui encore dans les pays dits pauvres, comme par exemple dans nombre de pays d'Afrique. Dans les deux cas, le mouvement des enclosures correspond en quelque sorte à une volonté de rentabiliser la terre.

pas permettre d'initier un nouveau débat sur cette idée de biens communs, l'environnement, la bio-diversité, etc. étant souvent évoqué comme image de bien commun <sup>12</sup> ?

Mon propos va se structurer autour de deux grandes idées associant, comme pour chaque Assise, des propos tenus par mes interlocuteurs, que je remercie ici du temps qu'ils et elles m'ont consacré, et des analyses plus théoriques. Dans un premier temps, je vais m'attarder sur le concept de propriété au cœur des sociétés contemporaines et, dans un second temps, je vais revenir sur le concept de responsabilité au cœur de l'agir-ensemble.

### **Travailler sur le commun, c'est travailler en quelque sorte sur le concept de propriété.**

J'aime rappeler cette phrase de Jean-Jacques Rousseau dans son *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* (1755), à propos de l'appropriation, je cite :

"Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : Ceci est à moi, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux ou comblant le fossé, eût crié à ses semblables : Gardez-vous d'écouter cet imposteur ; vous êtes perdus, si vous oubliez que les fruits sont à tous, et que la terre n'est à personne." <sup>13</sup>

Aujourd'hui, la propriété renvoie à un droit privé, un droit de l'individu, un droit à posséder, à s'approprier aussi. Mais, et les théories renouvelées des biens communs le posent : n'existe-t-il pas aussi (ou ne pourrait-il pas aussi exister) un droit collectif sur certains biens, comme, pour ne prendre qu'un exemple, un droit collectif sur l'air (même si pollué) que nous respirons ? N'existe-t-il donc pas (Ne pourrait-il donc pas exister) un droit collectif sur des biens qui seraient alors communs ? Un droit collectif sur les semences, sur les molécules du vivant, etc. ? Un droit collectif qui s'écrirait en quelque sorte dans des termes non seulement de non-appropriation mais aussi et surtout de conservation (et de préservation) ?

*La première remarque dans cette perspective* consiste dans la question de la sacro-sainte propriété individuelle qui a, pour effet immédiat, de disjoindre l'individu du groupe, et que nous allons aborder sous l'angle de l'individualisme. L'individualisme et son excès, l'égoïsme, défini comme un comportement sans égard pour les autres et au détriment des autres, sont considérés désormais comme des acquis, voire comme un caractère intrinsèque de la nature humaine. La génétique, et plus exactement l'épigénétique, montre pourtant l'influence environnementale sur les gènes eux-mêmes. Comme la sociologie le proclame aussi, la nature humaine n'est pas immuable mais bien un construit dépendant des conditions sociales, politiques, économiques, culturelles, environnementales, d'existence. Ainsi les

<sup>12</sup>. Prenons la forêt amazonienne comme exemple. Il y a quelques années, l'Équateur avait proposé à la communauté internationale, contre un soutien financier de celle-ci, la non-exploitation des ressources pétrolières du parc Yasuni, au nom justement de la préservation de la bio-diversité et de la réduction des gaz à effets de serre, d'en faire un "bien commun" protégé des appétits des uns et des autres. La proposition ne recueillit qu'un faible écho.

<sup>13</sup>. Jean-Jacques Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, Librairie de la bibliothèque nationale, 1894, pp.84-85 (1<sup>ère</sup> édition : 1755). Il existe des versions numérisées sur Gallica.fr (<https://gallica.bnf.fr>) ou sur Les classiques des sciences sociales ([http://classiques.uqac.ca/classiques/Rousseau\\_jj/discours\\_origine\\_inegalite/origine\\_inegalite.html](http://classiques.uqac.ca/classiques/Rousseau_jj/discours_origine_inegalite/origine_inegalite.html))

idéaux de compétitivité, de concurrence, de rentabilité, outrageusement considérés comme appartenant à la nature humaine avec l'idéal de *l'homo oeconomicus*, ne sont-ils que des impératifs socio-économiques intériorisés, mais tellement puissants qu'ils empêchent toute autre réflexion, tout autre comportement (si l'individu ne veut pas être taxé de *loser*).

Dans cette perspective, seul l'argent (ou les acquisitions que l'argent permet) compte. Résultat d'une socialisation, d'un apprentissage, l'utilité, le calcul et la cupidité, processus acquis, combattraient et détruiraient, selon le philosophe allemand Richard David Precht, les valeurs de "serviabilité, justice et pacifisme" vues comme qualités intrinsèques de l'être humain, quelle que soit la culture, avec en arrière-plan l'idée selon laquelle "une vie bien remplie et une image positive de soi-même seraient peut-être les deux constantes anthropologiques de la morale", une vie bien remplie [n'étant] bien évidemment possible qu'avec une image positive de soi <sup>14</sup>. Le philosophe allemand dénonce ainsi l'"étrange pouvoir de l'argent" qui en vient à détruire "le sens des ... qualités individuelles, de ce qui est rare et éphémère, du moment, de l'intimité, etc." <sup>15</sup>

Dans une certaine mesure, l'un de mes interlocuteurs reprend cette dichotomie en invoquant la lutte valorielle du choix entre le développement d'une société centrée sur l'harmonie entre ses membres ou le développement d'une société centrée sur la lutte des places, donc sur la compétition et la concurrence permanente.

Mais aujourd'hui, n'est-ce pas cette dernière option qui l'emporte indéniablement ? À de rares exceptions

près, et même si les différents organismes évoquent la nécessaire coopération, la mise en réseau, nombre de constats, dans tous les milieux, en dénoncent la vacuité et la nécessaire éducation à la coopération (oui, mais laquelle ?) face à un monde qui valorise la réussite individuelle.

Même si tous les compteurs sont dans le rouge du seul point de vue de la terre, sans parler donc des inégalités sociales, il semble bien que le premier "commun", *le droit des générations futures à vivre dignement sur la terre*, ne soit tout simplement pas considéré.

C'est ainsi que nos sociétés ferment les yeux sur des catastrophes mondiales, sauf pour quelques moments de compassions aussi rares qu'inefficaces, toute entière consacrées à l'augmentation de la consommation, qui passe par l'augmentation de la production, ce qui génère une augmentation des dividendes versés aux actionnaires. Mais dans tout cela, qui pense par exemple à l'asservissement pour dettes se transmettant de parents à enfants, pratique qui semblerait d'un autre âge, mais qui existe encore dans certains pays asiatiques, au vu et au su de la toute la communauté internationale ? Qui pense à ces usines délabrées dans lesquelles s'entassent des centaines d'ouvrières et ouvriers pour des dizaines d'heures de travail et des salaires de misère, mais qui permettent aux consommateurs que nous sommes d'acheter des produits à faible coût <sup>16</sup>. Qui pense encore aux coûts sociaux de l'automatisation toujours plus importante (des services de la poste, des CFF, des caisses de magasins...) ? Qui pense encore en achetant sur Amazon, ... aux librairies qui disparaissent les unes après les autres,

<sup>14</sup>. Richard David Precht, *L'Art de ne pas être un égoïste. Pour une éthique responsable*, Paris, Éditions Belfond, 2012, p.169.

<sup>15</sup>. *Ibid.*

<sup>16</sup>. N'avons-nous tout simplement pas oublié un peu vite la catastrophe de l'effondrement du Rana Plaza, le 24 avril 2013, à Dacca, lieu de fabrication de vêtements pour des marques européennes de grande consommation, avec plus de 1'000 morts.

et qui se soucient des conditions de travail dans ces immenses entrepôts ? Tous centrés à acheter au moindre coût et à être hyper compétitifs, ne perdons-nous pas de vue l'essentiel de la vie humaine qui est sa dignité, celle-ci se définissant par l'appartenance au monde, par le fait d'avoir une place reconnue et entendue, par le lien, effectif et non pas virtuel, avec les autres, etc. ?

La formule "j'ai le droit de" se convertit ainsi en destruction de l'être-ensemble. Tout simplement en omettant de penser les conséquences des actes posés. Certains de mes interlocuteurs insistent ainsi sur la perte de connaissance des institutions politiques et publiques tant au niveau de leur existence que de leur mission. Une méconnaissance qui se traduit, disent-ils, non seulement par une perte du sens du collectif mais aussi par une volonté d'assujettir le système institutionnel à de seules revendications individuelles. Revient ainsi, dans les propos, et comme un leitmotiv, la nécessité d'"apprendre à vivre en société", pour pouvoir vivre le "bien-être collectif", la nécessité de redonner "du civisme", de la "civilité". Une tâche qui, sans une critique profonde de notre système économique, risque bien de rester illusoire.

Il est, en effet, peu probable que, dans un avenir proche, l'accent mis sur l'acquisition de biens comme marque d'appartenance à la société ne disparaisse. Alors même que quelques interlocuteurs évoquent leur désappointement, avec l'expression "nous allons droit dans le mur", beaucoup en parallèle évoquent l'impossibilité de faire autrement, comme si nos esprits créatifs avaient disparu sous les coups du marché et de la finance.

---

<sup>17</sup>. I.e. de l'expression *the Commons-based peer production* (production entre pairs orientée vers les communs) du professeur de droit Yochai Benkler.

Cependant, tout n'est pas perdu, nous disent les ardents défenseurs de l'économie collaborative qui voient dans l'exemple des logiciels libres, ou dans *Uber*, l'image même de la production par des pairs d'un commun <sup>17</sup> qui ne rentre pas dans la logique de *l'homo oeconomicus*. Mais est-ce si évident ? N'y a-t-il pas dans cette vision d'Uber comme espace collaboratif un aveuglement, digne des plus grands illusionnistes ?

*Notre deuxième remarque dans ce contexte de la propriété va s'arrêter rapidement aux enjeux des droits de propriété versus brevets et copyright.*

L'arrivée justement du numérique, avec Internet et les logiciels libres, a donné en quelque sorte un coup de pouce à ces théories des biens communs. Ainsi Philippe Aigrain, dans *Cause commune*, publié en 2005, évoquait-il carrément l'émergence d'un monde nouveau : celui, je cite, "des biens communs informationnels, des créations qui appartiennent à tous parce qu'elles n'appartiennent à personne. [Ce monde nouveau] est celui des logiciels libres, de la science ouverte, des encyclopédies libres, de nouvelles formes artistiques, des médias coopératifs où chacun contribue à créer l'information et à la commenter. C'est [le monde] du partage et de la démultiplication des connaissances mais aussi celui de la coopération politique mondiale des acteurs sociétaux préoccupés d'intérêt général." <sup>18</sup> Une vision quelque peu irénique d'un nouveau monde centré sur les nouvelles technologies comme générant du "commun" !

Mais là encore n'y a-t-il pas péril en la demeure ? Là encore, n'était-ce pas une certaine incapacité à voir la force de récupération du monde de l'argent ? Ou

<sup>18</sup>. Philippe Aigrain, *Cause commune : l'information entre bien commun et propriété*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 2005, pp.31-32. Accessible à cette adresse : <http://grit-transversales.org/IMG/pdf/Causecommune-CC-By-NC-ND.pdf>

tout simplement n'était-ce pas une certaine incapacité à voir la force de la désinformation, qu'elle soit scientifique ou politique ?

Nous pouvons effectivement considérer avec l'auteur qu'Internet est un "espace de coopération de groupes d'une échelle sans précédent (...) une remarquable invention sociale (...)." <sup>19</sup>. Chacun peut, en effet, y créer à faible coût son propre blog de "do it yourself", de réflexions, de musiques... Mais, chacun ou presque peut y devenir *influenceur*, dans une démarche bien éloignée des communs partagés <sup>20</sup>. Tout simplement parce que Internet est aussi devenu un espace de vente, de *fake news*, de manipulation d'une puissance sans précédent. Facebook est le dernier avatar connu, l'archétype de ces usages tronqués, avec l'usage démentiel des données de ses utilisateurs et même non-utilisateurs. La révélation de l'implication de Cambridge Analytica, l'une des entreprises auxquelles Facebook vend les données de ses utilisateurs, dans une manipulation sans précédent des votes pour les élections présidentielles des États-Unis de 2016, n'est qu'une petite goutte dans l'océan de l'escroquerie qui nous entoure. Si Internet est un formidable outil de communication, c'est aussi un formidable outil de destruction des logiques démocratiques.

<sup>19</sup>. *Ibid.* p.62.

<sup>20</sup>. Le développement des influenceurs est un marketing de nouveau type (avec une facture prévue de 14 millions d'euros en 2018 pour l'Espagne) et qui génère aussi ses fraudes avec l'achat de "suiveurs", la rémunération des influenceurs étant fonction du nombre de suiveurs. Ignacio Gomar, "El gran negocio de los "influencers" in *El País*, 18 abril 2018 ([https://elpais.com/elpais/2018/04/16/tentaciones/1523870691\\_195197.html?por=mosaico](https://elpais.com/elpais/2018/04/16/tentaciones/1523870691_195197.html?por=mosaico)). Récemment un hôtel m'informait de la demande croissante de "client" voulant une chambre gratuite. En échange, ils informeraient leurs suiveurs, avec force photos et commentaires élogieux, de la qualité de l'hôtel.

<sup>21</sup>. "Ainsi, lorsque, dans un cadre dominé par les hiérarchies, la haine ou le mépris de soi et des autres, on libère soudain la capacité informationnelle, il n'est pas surprenant qu'elle agisse comme un amplificateur du pire. Donnez des appareils photos numériques et le courrier électronique aux soldats américains en Irak, des sites Internet aux fondamentalistes, et vous aurez le pire sous les yeux." Philippe Aigrain, *op. cit.*, p.68.

<sup>22</sup>. "Un ordinateur peut être au service d'une administration capitaliste ou d'une administration socialiste de la même façon;

Pour certains analystes d'ailleurs, il y a vraiment "danger démocratique". Internet, comme le reconnaît d'ailleurs Philippe Aigrain, agit aussi comme un "amplificateur du pire" <sup>21</sup> (je reprends ici son expression), le pire étant aussi bien dans l'usage dévoyé des données des utilisateurs, dans la propagation de fausses informations que dans la rhétorique haineuse de commentaires anonymes.

Et si ce n'est pas la technique elle-même qui est en cause, c'est bien la question du sens qu'on lui donne qui est ici en jeu (et de plus en plus) et de son usage. Aucune technologie n'est vraiment neutre ou innocente quant à son utilisation. Nombreux d'auteurs l'ont déjà bien montré, de Lewis Mumford à Herbert Marcuse, en passant par Aldous Huxley, Robert Oppenheimer ou encore George Orwell, Jürgen Habermas ou encore Hans Jonas, pour n'en citer que quelques-uns <sup>22</sup>. Une question de sens et d'usage qui reste un impensé, bien qu'au cœur d'enjeux sociaux, culturels, économiques, politiques et environnementaux absolument fondamentaux, et qui devrait nous obliger à nous interroger sur ce qui appartient à ce "commun" dont on nous vante l'efficacité sociétale <sup>23</sup>.

un cyclotron est un outil tout aussi efficace pour les partisans de la guerre et pour ceux de la paix [...]. Toutefois, quand la technique devient la forme universelle de la production matérielle, elle définit toute une culture, elle projette une totalité historique – un monde." Herbert Marcuse, *L'Homme unidimensionnel*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1968, p.177.

<sup>23</sup>. La question des "ventres à louer" en est un exemple parmi d'autres. Partant d'une découverte scientifique, transférée en une technologie d'implantation des embryons, cette médecine reproductive est devenue un marché en plein essor appuyé principalement sur la détresse des familles extrêmement pauvres, mais aussi sur la détresse de couples occidentaux sans enfants ou encore sur la volonté de femmes de ne pas gâcher leur apparence physique par une ou des grossesses. S'est ainsi que se développe, dans les pays pauvres, un "tourisme procréatif" extrêmement lucratif, avec des cliniques plus ou moins sécurisées en terme de santé de la mère (porteuse) et de l'enfant. Se développe donc, sous couvert de répondre aux désirs non comblés des uns, une marchandisation des corps et des enfants, et donc une instrumentalisation de l'humain.

Prenons deux exemples majeurs évoqués par mes interlocuteurs, exemples intéressants puisque au cœur même de nos vies : la question de la souveraineté alimentaire (et donc celle des semences) et la question de la santé publique (et donc celle des médicaments). Et que voyons-nous en dehors d'une détention de monopoles obtenus grâce à la logique des brevets, c'est-à-dire des droits de propriété intellectuelle <sup>24</sup>, des droits de propriété exclusifs qui sont devenus, nous dit Benjamin Coriat, la clé de l'efficacité des marchés <sup>25</sup>.

L'exemple le plus typique de ce mécanisme monopolistique concerne les semences, les semenciers ayant très tôt développé et toujours amélioré, notamment avec les organismes génétiquement modifiés, une logique de brevetage et d'asservissement des paysans. Tout le monde se souvient de ce paysan canadien en guerre contre Monsanto, et tout le monde se souvient des polémiques sur les génériques, mais est-ce que tout le monde saisit les répercussions sur les politiques de santé publique dans nos pays et bien évidemment dans les pays plus pauvres.

L'autre exemple concerne bien évidemment le médicament, fruit des recherches bio-médicales des universités ou de l'industrie pharmaceutique, devenue plus ou moins industrie de la propriété avec notamment la brevetabilité des molécules <sup>26</sup>.

Il est évident que le Canton ne peut guère proposer à Novartis de s'installer localement et lui imposer justement de ne

pas breveter ses médicaments. Mais sans aller jusqu'à imaginer Novartis s'installer dans le canton, regardons les universités et les grandes écoles. La logique du brevet qui gagne les universités, en incitant les professeurs à créer des *starts-up*, participe de cette logique d'appropriation de savoirs que l'on peut dire communs <sup>27</sup>. En effet, il est rare qu'une molécule active dans le traitement d'une grave maladie se découvre par hasard au fond d'un garage. La découverte scientifique est en fait le résultat de travaux antérieurs améliorés, discutés, rectifiés. À qui appartiennent ces savoirs ? Bien entendu, que le travail se fasse au cœur de laboratoires publics ou de laboratoires privés, le brevet est une manière de "rembourser" les investissements, mis dans la recherche. Mais là où le bât blesse, c'est qu'en général, les bénéficiaires n'ont rien à voir avec les investissements.

Et dans la logique du brevet, une molécule, découverte et brevetée il y a 50 ans, peut toujours être source de dividendes loin de ses coûts de production et même d'invention. Pour exemple, nous pouvons penser à cet entrepreneur étatsunien qui, en 2015, après avoir racheté le Daraprim, un médicament utile dans le traitement de la malaria et dans le suivi des personnes séropositives au système immunitaire affaibli, a augmenté de plus de 5'000% en une nuit le prix du médicament faisant passer le prix d'un cachet de 13.50 \$ à 750 \$ pour un médicament développé en 1953. <sup>28</sup>. Comme le dit le postulat économique, "un objet rare est cher !"

<sup>24</sup>. "Les prix de vente [des produits], le chiffre d'affaires et la capitalisation boursière ne s'expliquent que par la détention de monopoles, de brevets ou de copyright." (p.80). Philippe Aigrain, *Cause commune : l'information entre bien commun et propriété*, op. cit., pp.31-32.

<sup>25</sup>. Benjamin Coriat (s/s la dir. de), *Le Retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2015, p.9.

<sup>26</sup>. Philippe Aigrain, *Cause commune : l'information entre bien commun et propriété*, op. cit., pp.83-101.

<sup>27</sup>. Cf. les brevets sur les plantes médicinales de certains peuples indigènes d'Amérique latine.

<sup>28</sup>. Kahina Sekkai, "Il rachète un médicament et augmente le prix de 5000%" in *Paris Match Actu*, 22 septembre 2015. Les journaux internationaux se sont fait aussi l'écho de cette information. Cf. Chloé Hecketsweiler, "Le prix d'un médicament contre la toxoplasmose bondit de 5'400% en un jour" in *Le Monde*, 22 septembre 2015.

Comme le précise l'un de mes interlocuteurs, dans une économie idéale, "chacun produit, consomme ce dont il a besoin" mais la logique de l'actionnariat a complètement perverti le système. Ce qu'éclaire d'une autre manière un autre interlocuteur en considérant que c'est "la concentration de l'argent [qui] est mauvaise, pas l'argent".

La question des droits de propriété intellectuelle est récurrente dans le monde de la recherche, laboratoires privés et publics confondus. Développer l'idée des Communs informationnels vise ainsi à garantir le droit des inventeurs à l'antériorité tout en permettant l'enrichissement du Commun en informations et en connaissances. Ce qui est, tout simplement, le propre de la recherche, qui vient ré-interroger ou rectifier des connaissances, mais ne fait jamais *tabula rasa* des connaissances antérieures<sup>29</sup>. Toutefois, le problème auquel se confrontent les universités est celui de la concurrence et de la compétition, particulièrement obsédant du monde de la recherche, enclosure parfaite qui, non seulement, freine la constitution / construction de savoirs en communs, mais qui se répercute aussi sur les choix et les modalités des recherches, marqués par la nécessité de n'étudier que des sujets publiables et pertinents pour les revues cotées.

Contrairement à quelques préjugés tenaces, la générosité et le partage des connaissances et des méthodes sont loin d'être concrétisés en sciences. Au contraire

même. Les chercheurs se protègent et protègent leurs travaux de peur que leurs idées et donc leurs découvertes (ou simplement leurs possibles futures découvertes) ne soient pas appropriées par d'autres (qui pourraient bien publier sur le sujet avant eux, parce qu'ayant tout simplement plus de ressources à disposition)<sup>30</sup>.

Bien évidemment, le Canton ne peut pas complètement se libérer de toute inscription dans le système actuel. Il n'est pas une île déserte. Mais ne peut-il pas, par exemple, s'affranchir de cette logique de marchandisation en insistant et en renouvelant le contrat humaniste de l'université, comme bien commun. Et peut-être en réaffirmant son rôle essentiel, mais non uniquement parce que la population étudiante est une population consommatrice (ce que m'a rappelé l'un de mes interlocuteurs), mais surtout parce que la formation de haut niveau dans toutes les disciplines, y compris les disciplines humaines et sociales sont des gages de société digne, respectueuse d'autrui, ouverte sur le monde, alors que la chasse aux brevets, n'est que gage de compétition, de concurrence, et bien entendu de gagnants et de perdants. Comme le dit un spécialiste des Communs, "ni publics ni privés mais pourtant favorisant la richesse commune (tant publique que privée) par la création, la maintenance et la diffusion des connaissances partageables, *les communs de la connaissance* nous montrent qu'on peut raisonner le savoir, l'échange, la transmission, l'enrichissement mutuel en dehors des formes rigides de la propriété,

---

<sup>29</sup>. Cf. le principe de réfutabilité de Karl Popper, l'idée de rupture épistémologique de Gaston Bachelard, ou encore le principe solidariste de Léon Bourgeois qui rappelle que les institutions et sociétés dans lesquelles nous vivons ou travaillons sont le fruit de constructions et réflexions antérieures, enrichies, développées modifiées aujourd'hui, puis transmises aux générations futures qui auront pour tâche de les accommoder au sel de leurs besoins et exigences. Encore faudrait-il cependant que le monde actuel ne détruise pas complètement les possibilités mêmes d'une vie digne sur terre.

<sup>30</sup>. Voir l'excellent article de Marie-France Lebouc & Anne Chartier, "Sciences de gestion : comment la quête d'excellence freine la libre circulation des savoirs" in *Éthique publique* [En ligne], vol.17, n°2, 2015, mis en ligne le 07 novembre 2016, consulté le 24 avril 2018, URL : <https://journals.openedition.org/ethiquepublique/2248>. Voir aussi Laura Maxim et Gérard Arnold, "Comment les conflits d'intérêts peuvent influencer la recherche et l'expertise" in *Hermès*, n°64, 2012, pp.48-59.

de l'accaparement privé, de l'intérêt économique d'un côté et le modèle abstrait du "public" de l'autre." <sup>31</sup>

En posant par exemple l'éducation, de base comme celle de haut niveau, comme Bien commun <sup>32</sup>, le Canton ne pourrait-il pas s'accorder ainsi une place essentielle dans le développement d'une société juste et responsable, avec des citoyens émancipés prenant en main leur destin et celui de leur environnement ?

### **Travailler sur le commun, c'est travailler (re-travailler) sur la solidarité, la responsabilité, le collectif ?**

Le problème souvent évoqué vient de la place occupée aujourd'hui dans les mentalités par la vision marquée de l'individualisme et des droits de propriété d'une part, et par la frénésie boursière d'autre part. Tout est fait pour que femmes, hommes et enfants s'entraînent mutuellement dans une concurrence mortifère. Du pain et des jeux, disait Juvénal. N'est-ce pas ce que nous proposons aujourd'hui Facebook, Instagram et autres réseaux sociaux. <sup>33</sup>

Mais surtout, et c'est peut-être l'une des faiblesses des théories des Biens communs, que la fragilité des communs tient à l'édition de règles d'usage qui peuvent venir à bout des conflits d'intérêts, y compris d'intérêts économiques et/ou

individuels. Comment finalement s'inscrire dans ces démarches quand partout autour de nous règne la loi du plus fort ou plus probablement la loi du plus riche ? Souvent on cite *Uber* comme exemple d'économie collaborative. En dehors de détruire le tissu professionnel des taxis patentés, *Uber* représente typiquement l'accaparement à des fins purement économiques, donc rentables, de l'idée initiale du co-voiturage comme partage. <sup>34</sup>

Face à cela que faire ? Face à cela, la gouvernance des biens communs par les utilisateurs peut-elle fonctionner et jusqu'où ? La capacité de résistance sera-t-elle finalement suffisante pour faire en sorte que ces ressources partagées et construites par la collaboration d'individus, que sont les logiciels libres, Wikipedia, certains blogs... et autres, présentées comme des modèles de biens communs, ne deviennent l'objet soit d'un accaparement soit d'un marchandage illicite.

Si "les communs peuvent être définis comme des ensembles de ressources collectives gouvernées, au moyen d'une structure de gouvernance assurant une distribution des droits entre les partenaires participant au commun et visant à l'exploitation ordonnée de la ressource, permettant sa reproduction à long terme" <sup>35</sup>, comme on les définit généralement, encore faut-il qu'il y ait, intériorisés, chez chaque participant, chez

<sup>31</sup>. Le Crosnier Hervé & al., "Vers les communs de la connaissance" in *Documentaliste-Sciences de l'information*, vol.48, n°3, 2011, p.51.

<sup>32</sup>. Voir texte de Jean-Pierre Proulx, "L'éducation, un bien commun très particulier" in *Éthique publique*, vol.6, n°1, 2004, "Que reste-il du bien commun?".

<sup>33</sup>. Cf. l'ouvrage de Harold Welzer, *Les Guerres du climat, Pourquoi on tue au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions Gallimard, 2009. Ou encore Mike Davis, *Le Pire des mondes possibles. De l'explosion urbaine au bidonville global*, Paris, Éditions La Découverte, 2007.

<sup>34</sup>. Jérôme Rifkin, dans *La Nouvelle société du coût marginal zéro* (Paris, Les Liens qui libèrent, 2014), est devenu ainsi le chantre de l'économie collaborative, à partir d'Internet et des imprimantes 3D. Mais outre qu'il reste inscrit dans une vision hypermatérialiste et consumériste, l'auteur passe sous silence

(volontairement ?) non seulement les conditions de production des matériaux de base, mais aussi le coût environnemental. Pour ne prendre qu'un exemple et contrairement à quelques idées reçues, si la consultation de l'encyclopédie Wikipédia est bien gratuite, son existence repose sur l'emploi de personnel technique et des serveurs extrêmement dispendieux en énergie, ce qui contraint fort logiquement Wikipédia à régulièrement faire appel à des dons. Cf. Vivianne Châtel, "O papel da Universidade para um desenvolvimento mais justo, mais igualitário, mais ético e mais responsável: um desafio essencial para o mundo" in Casimiro Balsa & al., *A universidade e Modos de produção do conhecimento*, Lisboa / Ribeirão / Montes-Claros, Co-edições Húmus / Cics-Nova / Unimonstes, 2016, pp.33-50.

<sup>35</sup>. Benjamin Coriat (s/s la dir. de), *Le Retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*, op. cit., p.39.

chaque membre du collectif, des freins à l'appropriation et des freins à la non-conservation de la ressource.

Certains interlocuteurs évoquent ici Mobility ou encore les plateformes d'échange de machines et insistent sur l'occasion qui nous est donnée de repenser ou plutôt re-dynamiser la place des individus et des associations pour un agir pour tous, mais en accord avec tous. Certes, mais plaider pour ce type de démarche ne permet pas de dire comment faire pour éviter les usages abusifs ou négligents de la ressource commune ? Ainsi il suffit de discuter avec le monde agricole qui s'est souvent organisé en groupements d'achat de machines agricoles coûteuses, avec un tournus dans l'usage des machines. Si cela fonctionne relativement bien – mais attention c'est un regroupement qui présuppose une participation financière de chacun des membres – encore faut-il ne pas omettre les plaintes récurrentes face aux utilisateurs peu scrupuleux des machines, et donc des surcoûts entraînés ?

Comment faire participer ? Comment responsabiliser les personnes et les utilisateurs (de ces ressources communes ou de ces "choses de personnes") à la gestion du Bien commun ? Et surtout comment ne pas se limiter à de petits emplâtres ici ou là disséminés mais sans réels impacts sur les instances destructrices **et** de la cohésion sociale **et** de la biodiversité...

Comme l'écrivent Pierre Dardot et Christian Laval, "le monde ne sera pas protégé par l'établissement d'une sorte de réserve de "biens communs naturels" (terre, eau, air, forêts, etc.) "miraculeusement" préservés de

l'expansion indéfinie du capitalisme. Toutes les activités et toutes les régions interagissent. Il ne s'agit donc pas tant de protéger des "biens" fondamentaux pour la survie humaine que de transformer profondément l'économie et la société, *en renversant le système de normes* qui menace maintenant très directement l'humanité et la nature. (...) Nous vivons en réalité *la tragédie du non-commun*." <sup>36</sup>

Nous pourrions, comme exemple de la difficulté, évoquer la question du changement climatique et des pas de danse des États à ce sujet (2 pas en avant / 3 pas en arrière). Les négociations en cours, même après l'accord de Paris lors de la COP 21 (12 décembre 2015), ne permettent pas d'y voir les effets d'une communauté internationale préoccupée dans la pratique **par un destin commun**. Le climat apparaissant "chose de personne", **personne ne se sent donc responsable**. Alors qu'en fait, tout le monde (États, entreprises et individus) est responsable.

Et cela constitue une question récurrente de ces Assises, et de mes entretiens. La question de la responsabilité comme interrogation fondamentale avec trois enjeux majeurs : 1/ l'inscription du local dans le national et dans l'international qu'il est impossible d'ignorer et qui limite (ou limiterait) les possibles, 2/ les enjeux climatiques qui rendent urgentes des actions de consommation différentes, et 3 / les injustices sociales. Tout plaide en quelque sorte pour ré-interroger les principes mêmes de nos sociétés contemporaines, que ce soit l'individualisme forcené ou la fuite en avant du monde financier, non tenables au vu des enjeux sociaux et

---

<sup>36</sup> Pierre Dardot & Christian Laval, *Commun. Essai sur la révolution au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions La Découverte, 2015, pp.13-14. En italique dans le texte.

environnementaux, largement établis maintenant.

Pour aborder cette question de la responsabilité, je m'arrêteraï, pour des questions de temps, sur deux éléments : le travail en commun et la solidarité. Ces Biens communs sociaux, c'est-à-dire ni matériels, ni immatériels, sont la condition du bien-être collectif, de la qualité de vie. Souvent délimités aux espaces publics (les places, les jardins publics, les soirées, les places de loisirs...), ils s'étendent en fait à tout ce qui fait le sel de la vie sociale et supposent effectivement un engagement et une gestion commune.

*Par conséquent, arrêtons-nous quelques instants sur le Bien commun comme travail en commun*

Pour quelques interlocuteurs, le fait de travailler en commun, donc d'agir-ensemble, est tout simplement une nécessité, peut-être même aussi une manière de résister. "On est plus fort ensemble", me dit ainsi un interlocuteur. Sans forcément s'inscrire dans les logiques de fusion à l'échelle d'un district, le travail en commun entre les communes est perçu comme une plus-value, parce qu'il donne une plus grande marge de manœuvre, ne serait-ce qu'en termes d'offre de prestations. Mais, comme le précise un interlocuteur, c'est un travail en profondeur pour éviter la crainte des uns et des autres d'être prétérité, pour éviter que quelques-uns "tirent la couverture dans leur sens" (je cite un interlocuteur). Tout est donc question de mesure et de dialogue. Mais surtout tout est question d'apprentissage à penser en commun et pour le commun, c'est-à-dire à dépasser son *ego* pour voir, penser, et agir en prenant toujours en compte les Autres non comme des ennemis, des amis ou des soumis potentiels, mais comme des alter-ego, indispensables à ma propre existence...

Certains interlocuteurs évoquent ainsi la plus grande sensibilité dans quelques parties du canton pour travailler ensemble, une manière de résister en quelque sorte, mais aussi une manière d'aller de l'avant, une habitude quasi culturelle à travailler et à réfléchir ensemble pour agir dans l'intérêt de tous, pour être, me dit un interlocuteur, plus "efficace". Le "travailler ensemble" est ici pensé comme un gain pour tous.

Cependant, il est possible de relever une sorte de naïveté sur ce travail en "commun" comme s'il allait de soi. Agir ensemble est, sans aucun doute, un plus, par la confrontation des idées, leur discussion, la possibilité à plusieurs de mieux déceler tous les enjeux qui se cachent derrière une proposition, la possibilité d'enrichir aussi la proposition... Mais, contrairement aux idées reçues, cela ne se fait pas d'un coup de baguette magique.

Dans le contexte des sociétés contemporaines, marquées par les idéaux d'efficacité, de rentabilité, et de concurrence, la capacité (ou la nécessité) de travailler ensemble suppose quelque part d'en redéfinir le design, tant ces idéaux sont ancrés dans les manières d'être et perturbent les interactions sociales. Certes tous les participants peuvent se dire et se penser responsables, peuvent se dire et se penser capables d'entendre des avis contraires, peuvent se dire et se penser ouverts à la discussion et à l'argumentation. Mais est-ce si évident au concret ? Suffit-il de se mettre autour d'une table pour travailler ensemble ? Permettez-moi d'en douter.

Inscrire comme bien commun, le fait de travailler en commun, d'agir ensemble revient à renouer avec l'origine latine du mot "commun" dans lequel il y a à la fois ce qui est "mis en commun" et aussi ce qui est une "charge en commun". Pour Pierre

Dardot et Christian Laval, "le terme de "commun" est [donc] particulièrement apte à désigner le principe politique d'une *co-obligation* pour tous ceux qui sont engagés dans une même *activité*. (...), [parlant d'un] *agir commun* pour désigner le fait que des hommes s'engagent ensemble dans une même tâche et produisent, en agissant ainsi, des normes morales et juridiques qui règlent leur action."<sup>37</sup>

Si nous appliquons simplement cette idée à notre questionnement, nous pouvons considérer que sont rarement débattus les contenus des droits et obligations qui relient les participants à la discussion. Suffit-il de dire qu'il n'y a pas de hiérarchies, que tout le monde a droit à la parole, que toutes les idées se valent, pour voir s'envoler les effets de préséance, de place symbolique, de charisme ou de terreur, d'inégalités langagières. Toute assemblée est faite de rapports de pouvoir, certes quelquefois larvés, mais bien présents. Qui ose aujourd'hui commencer une réunion en précisant la nature des droits et des obligations de chaque participant-e ? Et même si nous nous autorisions ce détour, comment faire pour éviter de tomber dans le piège des influences cachées, ou même des propos si bienveillants qu'ils en deviennent vides de sens, de ces regards compatissants, de ces accapareurs de parole, ou de ces agresseurs patentés... ? Nos schémas mentaux, issus de processus sociaux intériorisés, nous interdisent de (re-)poser les fondamentaux, imaginant qu'ils sont communs, partagés et pratiqués par les membres d'une même société. Dans le monde qui est le nôtre, ouvert à une multiplicité de manières de faire, de penser et de sentir, marqué par une volonté absolue de différenciation et de compétition, il paraît bien oser de parier sur ces communs partagés. Il paraît tout

aussi osé de penser que ces idéaux, quoique revendiqués par certains, le sont à tout moment et pour tout acte ? Être utilisateur convaincu d'un jardin partagé "co-oblige"-t-il dans tous les autres espaces de vie de l'utilisateur, et notamment dans l'espace du travail ?

Comme le proclame l'un de mes interlocuteurs, tout projet collaboratif repose sur la confiance, une confiance que le sociologue Georg Simmel considérait cependant comme abusive. Et en même temps nous sommes dans un monde de "surveillance", de "mise au pilori immédiate", me disent certains interlocuteurs, faisant écho en cela non seulement aux logiques de "criminalisation" sans présomption d'innocence qui alimentent de plus en plus la rubrique médiatique, mais aussi aux logiques de compétition et de concurrence entre les personnes.

S'engager donc dans une activité "commune" (au sens du "bien commun") crée de l'interdépendance, des obligations non pas partagées mais concomitantes, et donc de la responsabilité. Gérer des biens communs suppose donc **de responsabiliser**. Un terme magique certes, mais qui représente l'enjeu majeur de nos sociétés.

*Mais la responsabilité est aussi solidarité*

Pour d'autres interlocuteurs, l'individualisme galopant brise les fondements de nos sociétés basées sur la solidarité. Et la promouvoir est aujourd'hui compliqué. De nombreux interlocuteurs insistent sur la diminution des expériences de solidarité. La trop grande pression sur les personnes avec une surdétermination des critères de performance empêche, me dit un interlocuteur, l'émergence d'espaces

<sup>37</sup>. Pierre Dardot & Christian Laval, *Commun. Essai sur la révolution au XXI<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p.23. En italique dans le texte.

de discussion, concentre l'humain sur ses résultats et crée une tension permanente. L'individualisme, en ce sens, délie du besoin des autres.

Un enjeu du "commun" serait donc ici de recréer des espaces de discussion et d'échange avec une information objective afin que les personnes deviennent actrices de leurs conditions de vie (travail, loisirs, etc.). Toutefois, mes interlocuteurs considèrent difficile de redonner l'envie aux gens, d'inciter les gens à faire des choses ensemble. Quoique prudents à ce sujet, ils considèrent que la vie associative reste plus facile dans les petites communes que dans les villes. Tous constatent, et notamment les plus en phase avec les associations, un certain épuisement de l'idée même du bénévolat, et insistent sur la nécessité de "ré-ensemencer" la logique de l'association... et de soutenir les associations qui ont un véritable rôle de cohésion sociale et / ou de prévention.

Il y a derrière l'idée des "communs", l'idée d'un partage, l'idée d'une appartenance, l'idée d'un respect. Utiliser un commun suppose d'être solidaire avec les autres utilisateurs et d'être responsable de son utilisation et de sa préservation. En ce sens, réactiver l'agir-ensemble ne peut que bénéficier aux différents usages de la citoyenneté, de la solidarité et de la responsabilité. Mais encore faudra-t-il lutter contre les logiques d'abus des pratiques de mutualisation. Les interlocuteurs évoquent ainsi des propos entendus, tels que "je ne veux payer que ce que je consomme" ou "je paie des impôts, donc je peux jeter mes papiers par terre", réfutant toute logique de solidarité et de compréhension du fonctionnement d'un collectif. Pour certains interlocuteurs, il conviendrait d'insister sur la nécessité de

rendre sensible les acteurs et les citoyens (je prends ici le terme de citoyens au sens large d'habitants) à l'argument du bien commun, même si ici commun et public se mélangent.

Les jardins communautaires constituent un contre-exemple de ces attitudes égoïstes ou intéressées, ici ou là dénoncées, et une preuve, souvent citée, de la réactivation des communs. Seulement l'échelle des usagers est petite, et l'usage limité. S'il est possible de créer des petits groupes d'utilisateurs qui gèrent collectivement une ressource et en assument la responsabilité, encore convient-il de réfléchir au passage d'un petit groupe d'habitants d'un quartier, au quartier en entier, puis aux habitants d'une ville, puis d'un Canton, voire d'une Confédération, et de réfléchir aux pratiques de ces mêmes usagers dans leurs autres espaces de vie (institutionnelle, professionnelle) ? Le *greenwashing* n'existe pas que pour les entreprises.

Comme l'écrivait Aristote, l'homme est, par nature, un animal politique, c'est-à-dire qu'il n'existe (comme humain) que parce qu'il est en interaction avec les autres hommes, que parce qu'il vit en société. Dans la suite logique de la pré-existence de la Cité pour l'homme, François Flahault considère que "*le bien commun est l'ensemble de ce qui soutient la coexistence et par conséquent l'être même des personnes*. Si chacun de nous ne devient une personne et ne peut se réaliser qu'au sein d'une vie sociale et d'une culture, alors, en tant que citoyens, nous devons nous soucier de ce qui soutient notre monde commun, l'entretient, le maintient et l'améliore." <sup>38</sup>. Mais sommes-nous encore en interaction avec les autres hommes ?

---

<sup>38</sup>. François Flahault, "Pour une conception renouvelée du bien commun" in *Études*, n°6, tome 418, 2013, p.777. En italique dans le texte.

Dans nos sociétés occidentales où l'individualisme sévit, il n'est pas si rare de découvrir son voisin mort, quelques semaines, voire quelques mois après son décès. Évidemment cette information pose la question de l'être-ensemble, de la cohabitation, de la vie en commun, de l'intégration, autant de thèmes sociétaux plus ou moins occultés parce que paraissant aller de soi.

Mais dans ces questions de solidarité et de renouvellement des pratiques de vie quotidienne, jusqu'où l'État (ou une commune <sup>39</sup>) est-il responsable d'encourager les "bonnes" pratiques, celles qui vont, à terme, entraîner une meilleure qualité de vie, un vivre-ensemble pacifié et solidaire, et donc renouveler la perspective du bien commun, sans risquer l'opprobre d'être liberticide ?

Un enjeu de l'action politique, pour certains interlocuteurs, est d'être attentif à l'égalité de traitement entre tous les concitoyens. Cette idée est revenue, comme un leitmotiv, au travers notamment de la volonté d'intégrer tout le monde, de ne laisser personne au bord de la route, la volonté de trouver des solutions par rapport aux besoins et aux compétences de chacun, la nécessité d'un idéal politique qui peut permettre de nuancer à l'échelle cantonale à la fois le système capitaliste actuel et l'impact des motivations individuelles plus souvent financières qu'altruistes. Et ici, précise un interlocuteur, il est nécessaire/il sera nécessaire d'être toujours plus inventif, toujours plus imaginatif.

Nous le voyons bien, ici nous entrons dans une des limites entre biens communs, biens privés et biens publics.

En fait nous pourrions aller plus loin dans le débat sur les Communs en insistant sur leur caractéristique majeure, à savoir l'interrogation qu'ils posent sur le rôle de l'État. En instituant de nouvelles formes de gestion ni privée ni étatique, des formes d'auto-gestion, en quelque sorte, ces pratiques des Communs pourraient très vite rejoindre, si nous n'y prenons pas garde, les théories d'un État minimal, avec tous les enjeux que cela impliquerait en termes de gestion de la vie collective et d'espaces de vie pouvant devenir vite excluant sous le modèle par exemple des *gated communities* des États-Unis, qui sont de parfaits Biens communs à usage privatif.

Alors que devient le rôle de l'État dans ce dessin ? Deux exemples pour illustrer cet enjeu :

- Faudrait-il que l'État prenne des mesures pour inciter les usagers de l'automobile à pratiquer le co-voiturage ou le recours aux transports en commun, pratique de solidarité et économie substantielle pour les ménages et l'environnement ? Et les inciter comment ? Par de l'information ou par des mesures répressives ? Je prendrai ici l'exemple d'une très grande entreprise publique française qui a décidé sur l'un des sites de devenir "responsabilité sociale exemplaire". Les mesures incitatives pour le développement de la partie "mobilité durable" a été de financer, pour chaque employé, à hauteur de 80%, le trajet maison – travail, en transports publics. Pour les inconditionnels de la voiture, la place de parking mise à leur disposition représentait un financement équivalent par l'immobilisation du terrain concerné. Et, aux inconditionnels du vélo, un atelier réparation a été mis en place dans le cadre de l'entreprise en ayant recours à des mesures de ré-insertion. De plus, à

---

<sup>39</sup>. La ville de Fribourg vient de lancer un appel à projets et offre des subventions pour les projets participatifs. Cf. 1700. *Bulletin d'information de la Ville de Fribourg*, n°344, avril 2018, p.8.

l'intérieur du site, des voitures électriques ont été mises à disposition en auto-partage. Mesures incitatives : sans aucun doute ; mais, qui répondent en quelque sorte à une obligation législative <sup>40</sup>, donc à une décision des représentants et représentantes politiques d'obliger les entreprises à participer au développement d'une mobilité durable.

- L'autre exemple vient du développement de la cyberadministration, présentée comme un progrès social qui mettra à la pointe de la modernité le Canton ? Mais qu'est-ce que la cyberadministration, si ce n'est la délégation de responsabilité sur l'utilisateur ? Comment seront pris en compte les déjà "laissés pour compte" (personnes désaffiliées ou désaccordées, âgées ou non d'ailleurs,...) ? Seront-ils ce que certains agents de l'administration française appellent, selon l'enquête faite par Vincent Dubois <sup>41</sup>, des "idiots" ou des "emmerdeurs", ceux qui viennent dans les bureaux pour réclamer, qui viennent dans les bureaux parce qu'ils n'ont pas compris la demande ? Et en quoi une technologie est-elle, sans conteste, signe d'avancée sociale ?

### **Pour conclure,**

De manière assez générale, les acteurs du Canton appellent des mesures incitatives, ou des mesures restrictives, mais sans tomber, me dit l'un d'eux, dans un dirigisme exacerbé ou dans une frénésie législative. Soutenir, inciter, oui, mais, pour certains, en laissant différentes voies possibles, alors que d'autres regrettent en quelque sorte la très, voire trop, faible capacité d'intervention du politique, par exemple dans le domaine de la construction.

Pour prendre un exemple, beaucoup partagent l'idée selon laquelle l'État doit soutenir plus les communes aussi bien dans les services en direction des communes, dans les encouragements aux fusions (qui est un gain direct pour l'État) que dans le développement d'un esprit de dialogue et de collaboration pour le reste des activités des communes.

Plusieurs de mes interlocuteurs insistent aussi sur la nécessité de démultiplicateurs dans la société, la démarche volontariste de l'État ayant des limites. Les uns et les autres dans ce cas insistent sur la nécessité de trouver des alternatives, mais insistent aussi sur le rôle de "lanceur de discussion" de certains acteurs spécifiques dans le Canton. Plusieurs exemples sont donnés au fil des entretiens. Mais tous restent marqués par les grands axes de fonctionnement de nos sociétés et le défi basique qui consiste à développer une vitalité économique suffisante pour répondre aux besoins de la population en termes d'emploi, et éviter l'image de canton-dortoir (comme l'indique le programme gouvernemental 2017 – 2021).

Trois suggestions ont été avancées :

1/ favoriser les entreprises responsables, en termes de durabilité ;

2/ aller plus loin dans la réflexion sur le salaire minimum d'existence qui permettrait selon cet interlocuteur de répondre à cette question essentielle de nos sociétés démocratiques :

"n'abandonner personne sur le bord de la route", donner suffisamment pour vivre, laisser du temps pour les autres et pour la solidarité... La société devrait être gagnante d'après cet interlocuteur, et c'est un pari, en s'opposant à l'individualisme

<sup>40</sup>. Il s'agit de la loi française de 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV).

<sup>41</sup>. Vincent Dubois, *La Vie au guichet. Administrer la misère*, Paris, Éditions Points, 2015.

actuel, même s'il reste à en définir les contours ;

Et 3/ reprendre la question de la qualité de vie dans le Canton, en développant et en inscrivant, dans le cadre des plans directeurs, une volonté plus clairement affichée de développement durable.

Même si peu d'idées concrètes, en termes de bien commun, ont été évoquées au cours des entretiens menés, j'en relèverai une, qui me semble représentative de cette discussion du commun et de la spécificité fribourgeoise : il s'agit du bilinguisme. Particularité locale, plus ou moins bien vécue, elle dessine, pour l'un de mes interlocuteurs, à l'échelle du Canton, la Suisse en petit, et représente donc un enjeu majeur, un "commun" à préserver et à transmettre.

Travailler sur cette question de la langue pour conserver le bilinguisme comme pratique commune locale, devient intéressant en ce sens où le Canton pourrait être un incubateur d'idées nouvelles et d'articulations sociales nouvelles pour un agir-ensemble commun, malgré des pratiques sociales, politiques et culturelles différentes, un agir-ensemble commun qui est plus qu'un agir-ensemble en commun (qui suppose participation sans obligation), puisque supposant co-obligation.

Dans son programme gouvernemental, le bilinguisme constitue bien un axe à développer. En ce sens, soutenu par l'État, il pourrait être l'un de ces communs sociaux, voire de ces communs de connaissance, indispensables à l'intégration de tous.

Pour clore cette introduction, j'aimerais insister à nouveau sur trois idées concomitantes :

- la première, l'idée selon laquelle "le commun définit une norme d'*inappropriabilité*", c'est-à-dire "ce que l'on ne *doit* pas s'approprier, (...) ce qu'il n'est pas *permis* de s'approprier parce qu'il doit être réservé pour l'usage commun." <sup>42</sup> Une telle lecture nécessite de renverser les manières d'être-au-monde, pour laisser place à un usage commun d'une ressource (peu importe que cette ressource soit alimentaire, technique...) sans se l'approprier, et surtout en voulant la préserver.

- la seconde, l'idée selon laquelle ces modèles présupposent de travailler à la (re-)validation, la (ré-)activation ou la (ré-)institution de valeurs communes. Le commun, choses de personne, mais choses partagées, nécessite de retrouver, si ce n'est le sens du collectif, le sens des valeurs (pour ne pas dire des vertus) qui le soutiennent, et notamment celles de la mesure, du respect, de la responsabilité et de la solidarité. Il n'y a pas de commun possible sans justement l'idée d'"agir commun" <sup>43</sup>, c'est-à-dire en quelque sorte sans l'idée d'un agir raisonné en pensant à l'usage que peuvent en faire les autres.

- la troisième, conséquence des deux premières, les biens communs requièrent avant tout des citoyens émancipés, revenant ainsi sur le rôle essentiel de l'éducation comme support de l'agir-ensemble responsable. Vivre dans une culture du *commun* signifie prendre sa vie en main dans le respect des Autres, qu'ils soient humains, animaux, minéraux ou végétaux, se penser co-obligé et co-responsable de tout l'environnement (social, économique, politique, culturel et naturel) dans laquelle chacun vit, c'est-à-dire penser cet environnement comme une sphère d'obligation et de responsabilité qui

<sup>42</sup> Pierre Dardot & Christian Laval, *Commun. Essai sur la révolution au XXI<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p.583. En italique dans le texte.

<sup>43</sup> Pour signifier ce que j'ai appelé l'agir ensemble commun.

fait que chaque acte posé ne peut se détourner de l'environnement dans lequel il s'opère, ne peut se détourner des valeurs-vertus évoquées ci-dessus. Dans ce cadre, une attention toute particulière à l'éducation, comme formation critique, devient le premier des Communs à développer. "Non pas dresser, mais apprendre à penser", tel était le défi des Lumières, selon Emmanuel Kant, un défi qui reste au fil des Assises, toujours d'actualité.

## La culture : plaisir individuel et patrimoine commun ? La culture artistique comme bien commun

Philippe Trinchin, *Chef du Service de la culture de l'Etat de Fribourg*

La culture recouvre « *les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement* ».

Cette belle définition a tout son sens pour nous puisqu'il s'agit de la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels de l'UNESCO de 2007. Elle s'avère cependant trop vaste pour mon intervention d'aujourd'hui. Tout en m'en inspirant, je me concentrerai sur la relation entre culture artistique et bien commun sous deux angles, d'abord celui de la création artistique comme bien commun, puis celui de l'accès véritablement commun à la culture artistique et, à ce titre, j'aborderai l'enjeu actuel de la participation culturelle.

### 1. La culture artistique est un bien commun

La loi fribourgeoise considère que la culture est d'abord du domaine privé. L'article 2 de la loi sur les affaires culturelles (LAC) de 1991 illustre ce principe : <sup>1</sup> *Les activités culturelles et la protection du patrimoine culturel relèvent en priorité des personnes privées*. Cela n'exclut pas un engagement public dans la culture, et l'article poursuit ainsi <sup>2</sup> *Les communes et l'Etat exercent un rôle de soutien et d'initiative (...), rôle précisé plus bas à l'article 5<sup>lit. b</sup> : « Dans l'exercice de ses responsabilités et le choix des*

*moyens mis en œuvre, l'Etat (...) détermine chacune de ses contributions en tenant compte des possibilités des particuliers et des collectivités publiques* », précisant que le rôle de la communauté locale est prioritaire à l'intervention de l'Etat, sauf dans le domaine de la création professionnelle, où le périmètre cantonal paraît plus adéquat. On est donc loin d'une « culture d'Etat » ! En effet, le but du pouvoir public est d'encourager les privés à développer des projets de création, ainsi qu'à consommer et préserver la culture.

La culture n'est-elle pour autant pas un bien commun ? Considérons en suivant Hannah Arendt que l'artiste est un enquêteur du réel, un détective-penseur qui, à travers son travail artistique, apporte le sens et construit l'intelligibilité de notre monde, de notre société. Prenons quelques exemples pour rendre cela plus tangible : comment contemplerions-nous nos Préalpes si nous n'avions pas chanté du Bovet, comment apprécierions-nous la vieille ville de Fribourg sans avoir contemplé les dessins ou lu les écrits fervents des romantiques anglais du XIXe ? Comment la génération actuelle connaîtrait-elle Jo Siffert sans la fontaine cinétique de Tinguely ? Ou encore comment se déclinerait notre foi sans un Fries, un Niquille ou un Yoki, ou encore sans le portique de la Cathédrale Saint Nicolas ? L'art raconte et donne sens à l'histoire et au réel. En peignant, écrivant, composant, mettant en scène, autrement dit

par sa démarche expressive et sa recherche formelle, l'artiste livre son regard libre et personnel sur notre monde.

La création artistique réalisée à Fribourg enrichit donc le sens de notre réalité, de notre société avec ses transformations sociales, économiques, scientifiques, technologiques. Ainsi, **l'art créé ici devient un bien commun** (un système social qui inclut non seulement la production artistique, mais aussi son exposition et mise sur le marché, la médiatisation, etc.) **et notre patrimoine artistique** (qui peut être défini comme un corpus d'œuvres héritées, soit sélectionnés, préservés, retrouvés). Importante mission, les institutions culturelles et services cantonaux concernés sont chargés, selon la Loi sur les institutions culturelles de 1991, de collecter et de protéger, ainsi que de valoriser ces biens culturels.

Sans entrer ici dans une histoire de la politique culturelle fribourgeoise, notons que depuis la fin des années 1980, l'Etat a mis l'accent sur le soutien à la création professionnelle, en donnant des moyens aux créateurs pour qu'ils puissent développer leurs projets artistiques. Durant ces trois décennies, l'objectif public a été de garantir une offre culturelle de qualité. A observer l'agenda culturel, nous disposons aujourd'hui, à l'échelle du canton, d'une scène artistique riche et variée. Cela a évidemment un coût et l'engagement des autorités publiques pour offrir un cadre favorable par la formation artistique, des conditions de production de qualité, de la reconnaissance aussi, s'est avéré essentiel. Les montants investis par Fribourg dans la culture le situent

aujourd'hui dans la moyenne suisse, mais la tendance est comparativement à une perte de vitesse. Il est dès lors stratégique de poursuivre cet engagement en maintenant une offre locale attractive et compétitive, alors que la production artistique fait face aux défis de la globalisation, de la numérisation, et selon les domaines artistiques, de la privatisation, de la perte de valeur commerciale (culture gratuite) ou de la « wallstreetisation » des œuvres. Maintenir un dynamisme artistique à Fribourg est donc bel et bien un investissement de bien commun.

## **2. La culture artistique partagée est la richesse d'une société**

Certes, certains réduisent l'art à un divertissement pour philistin cultivé. Je crois qu'au contraire de nous faire oublier notre quotidien, l'art a cette capacité de nous révéler notre réalité. En écoutant de la musique, en visitant une exposition, en vivant une pièce de théâtre, nous découvrons l'œuvre, l'apprécions (ou non), faisons une expérience esthétique, émotionnelle ou intellectuelle. Dit autrement, nous consommons et nous approprions un produit culturel ; nous menons une expérience culturelle en solitaire ou en famille, en groupe ou entre amis, ce qui donne d'ailleurs à la culture un rôle de puissant liant social qui développe l'espace public.

Or, ce processus d'appropriation de l'œuvre d'art n'est pas un acquis *ex nihilo* : on apprend l'art comme on apprend l'algèbre ou à parler une langue; on

enrichit sa culture en la consommant ou en la pratiquant. Les sociologues ont exploré ces apprentissages sociaux de la culture. Ils ont analysé ces expériences esthétiques vécues ou non, par des publics d'élites ou d'exclus de la culture. Ils ont mis l'accent sur des facteurs sociaux, éducatifs, géographiques et économiques. Leur constat est en général préoccupant, la culture étant encore trop réservée à une élite. Je me référerai quant à moi à une sociologie de la réception de la culture, c'est-à-dire des « pratiques culturelles » diverses que chacune et chacun d'entre nous déployons et développons. Car les publics sont divers selon qu'ils fréquentent les arts de la scène ou la musique, les traditions culturelles ou la performance contemporaine, les musées ou les expositions d'arts plastiques, etc. Et dans nos sociétés développées, les pratiques culturelles sont toujours plus marquées par une consommation individuelle, virtuelle et mobile de l'art, facilement disponible et sans frontières, et d'un goût consumériste prononcé pour la nouveauté, l'originalité et l'étrangeté, une mode qui n'est pas sans effet sur l'offre et la production culturelles elles-mêmes. Les défis sont donc nombreux, vous en conviendrez !

Certes, l'ADN de la culture fribourgeoise réside probablement encore dans la bonne interaction entre culture amateur et professionnelle. Prenons le cas de la pratique de la musique, un « écosystème » favorable où interagissent chorales et fanfares de village, ensembles de pointe, une école de musique de 5000 élèves et une école de formation professionnelle, des associations cantonales, des festivals et

programmations de saisons, des salles de musiques actuelles, etc. Cette dynamique favorable dans le domaine musical est à encourager dans d'autres disciplines artistiques car ils favorisent la participation culturelle. Peut-être arriverons-nous à ainsi à développer d'autres écosystèmes culturels vertueux ?

En misant sur la qualité et la diversité, l'offre culturelle artistique fribourgeoise a su gagner un public plus large et plus exigeant. Preuve en est la bonne fréquentation des saisons et des festivals sur l'ensemble du territoire cantonal. Mais si l'impact culturel est positif, force est de noter que l'accès à la culture connaît encore des faiblesses. Les « non-publics » de la culture fribourgeoise restent nombreux. Ce phénomène n'est ni nouveau ni spécifique à notre canton et il constitue un défi prioritaire mis en évidence par le Conseil fédéral dans son Message Culture 2016 à 2020. Notre canton connaît de forts changements sociaux et démographiques, et ce défi est d'autant plus important à Fribourg. Le Conseil d'Etat l'a d'ailleurs souligné dans son Rapport au Postulat Mauron-Collomb sur la culture (DICS-2017-33) : « *La culture développe le lien social, consolide le sentiment d'appartenance et apporte une qualité de vie qui renforce l'attractivité du canton. En ces temps d'incertitudes, marqués par les crises économiques, migratoires et politiques, la participation culturelle renforce la cohésion sociale. Elle favorise l'éducation, développe un esprit critique et d'ouverture aux autres, renforce un espace social de partage, de respect et de compréhension* ».

**Il y a donc intérêt public à élargir les publics intéressés et à faciliter l'accès commun (de tous) à la culture.**

Pour le Conseil d'Etat, l'accès des jeunes à l'offre culturelle doit en particulier être renforcé, car l'école a une mission fondamentale à jouer. La polémique soulevée par le récent arrêt du Tribunal fédéral sur les activités extrascolaires, fragilisant d'autant le budget scolaire alloué aux activités culturelles, en a montré l'importance. Dans ce domaine, l'Etat a mis ici en place le programme Culture & Ecole visant à ce que tous les jeunes des classes *Harmos* participent à au moins une production artistique professionnelle par an à un tarif préférentiel d'ici 2021. Le programme est en déploiement et, sur les 45'000 élèves fribourgeois, plus de 27'000 en font usage aujourd'hui. Nous sommes en bonne route mais il y a donc encore des efforts à faire, la distance au lieu culturel, souvent situé en zone urbaine, étant notamment un facteur de frein déterminant à la participation. C'est pourquoi un dispositif visant un coût équitable des transports publics a été mis sur pied.

Mais la socialisation culturelle n'est pas close à seize ans (par la famille et l'école), ni à vingt-cinq ans (avec les pairs) : elle se poursuit toute la vie ! En ce sens, les projets portés par les animateurs socio-culturels et les médiateurs culturels soutiennent cet accès et cette sensibilisation. Bien sûr, en subventionnant lieux et productions artistiques, les autorités publiques fribourgeoises facilitent grandement l'accès à l'offre culturelle professionnelle, sans quoi cette dernière serait impayable. A l'avenir, les autorités

devront veiller à ce que les institutions et les acteurs culturels puissent générer des pratiques culturelles plus ouvertes et inclusives : musées, bibliothèques, salles de spectacles, de musique, galeries, etc. seront amenés à consolider leurs mesures d'accès et de sensibilisation, notamment envers les familles, les jeunes, les aînés, les personnes défavorisées et les nouveaux habitants. En outre, le Service de la culture lancera prochainement, avec le soutien de la Loterie romande, la *Carte 20 ans 100 francs* permettant aux jeunes d'avoir une sorte d'AG culturel dans cinq cantons romands et, en collaboration avec la Direction SAS, une campagne sera lancée pour encourager les communes à adhérer à la *Carte Culture* pour les personnes défavorisées, là aussi grâce à un don de la Loterie romande.

Les infrastructures, technologies et ressources en médiation et participation culturelles doivent être renforcées au sein des institutions culturelles, afin que ces lieux soient de véritables espaces publics. Je crois que les institutions culturelles sont un vecteur essentiel pour tendre vers l'idéal d'une démocratisation culturelle. Les acteurs sociaux doivent également pouvoir s'approprier davantage ces dispositifs publics. La culture peut contribuer à lutter contre des phénomènes tels que la pauvreté et l'exclusion sociale, au développement de projets dans les domaines de politique sociale, de la santé, de l'intégration et de la jeunesse en particulier. Mais aller dans ce sens requiert une meilleure transversalité des politiques publiques.

*« Une culture partagée est un défi tant culturel que politique et social », relève le Conseil d'Etat dans son rapport. C'est en relevant ce défi de bien véritablement commun que Fribourg pourra avoir « un effet quantitatif sur le renouvellement des publics et des effets qualitatifs en termes d'identification individuelle et collective, de sociabilité et de socialisation et, enfin, d'instauration d'un rapport à la question du sens et des valeurs » (L. Fleury).*

On le voit, l'encouragement de la culture artistique est un investissement pour le bien commun. Il en va de même pour l'accès de tous à la culture, permettant à chacun de trouver ses racines et de donner un sens à son destin.

## Geldspiele im Dienste des Gemeinwohls

Ruth Lüthi, *ehem. Staatsrätin*

### 1. Einleitung (warum Geldspiele als Beispiel der Gemeinnützigkeit?)

Meine Damen und Herren

Vielleicht hat es Sie erstaunt, dass mein Beitrag zum Thema Allgemeinwohl unter dem Titel «Geldspiele» steht. Dazu eine Erklärung: Als Herr Simonet mich das erste Mal zu einem Beitrag zur diesjährigen Veranstaltung der Konferenz für Sozialfragen ansprach und mir das Thema bekannt gab, habe ich ihm spontan erzählt, dass mich dieser Begriff seit 10 Jahren ganz besonders im Zusammenhang mit den Geldspielen beschäftigt. Ich war Mitglied des Komitees, welches 2008 die Volksinitiative lancierte für einen Verfassungsartikel, der garantieren sollte, dass auch in Zukunft alle Gewinne von Geldspielen für das Gemeinwohl (d. h. im Nutzen der Allgemeinheit) zu verwenden seien. Motiviert für diese Mitarbeit hatte mich meine Erfahrung, dass viele Projekte, die aus Sicht der Gesundheits- und Sozialpolitik wichtig waren für die Allgemeinheit und häufig von privaten Personen lanciert worden waren, nur dank der Unterstützung der *Loterie Romande* realisiert werden konnten. Das Gleiche durfte ich auch im kulturellen Bereich erleben. So wurde dieses Thema dann in das Programm der heutigen Tagung aufgenommen. Dass unterdessen mit der Lancierung des Referendums zum neuen Geldspielgesetz und der Abstimmung im Juni das Thema eine aktuelle Bedeutung bekommen hat, war also nicht der Auslöser, aber vielleicht

doch eine zusätzliche Motivation! Lassen Sie mich aber doch zuerst einige allgemeine Betrachtungen zum Allgemeinwohl oder eben zur Gemeinnützigkeit sagen.

### 2. Was ist Gemeinnützigkeit?

Was bedeutet es, ein Projekt zum Nutzen der Allgemeinheit zu lancieren? Heisst dies, dass dies für alle Mitglieder der Gesellschaft von Bedeutung ist? Nein, auf den ersten Blick sicher nicht. In einer Gesellschaft sind die Interessen und Bedürfnisse von Individuum zu Individuum unterschiedlich. Im allgemeinen Interesse ist es aber, dass jedes Mitglied der Gesellschaft auch seine fundamentalen Bedürfnisse und Interessen wahrnehmen kann. Eine Gesellschaft funktioniert dann gut, wenn alle ihre Mitglieder sich entfalten können und aktiv am Gemeinschaftsleben teilnehmen können. Dies bedeutet auch, dass Interessen von Minderheiten berücksichtigt werden müssen. Dies ist das «Allgemeine Interesse».

**Handeln zu Gunsten des Allgemeinwohls heisst also, für jedes Mitglied der Gesellschaft Bedingungen und Angebote zu schaffen, die es ihm ermöglichen, sich zu entfalten und damit zu einem aktiven Mitglied einer inklusiven Gesellschaft zu werden.** Das Allgemeinwohl kann nur erreicht werden, wenn es auch der oder dem Einzelnen wohl ist. Eine gemeinnützige Aktivität muss also

nicht für alle der Gesellschaft ausgerichtet sein. Es liegt aber im Interesse der Gemeinschaft, dass gerade auch für Minderheiten spezifische Angebote bestehen, sei dies in der Kultur, im Gesundheits- und Sozialbereich oder im Sport.

Gemeinnützigkeit heisst dazu auch, dass sich niemand durch solche Aktivitäten persönlich finanziell bereichern kann. Dies wiederum heisst nicht, dass alle Arbeit ohne finanzielle Entschädigung getätigt werden müsste. Auch gemeinnützige Institutionen arbeiten mit gut ausgebildetem Personal, das korrekt entlohnt werden soll. Meistens ist aber diese professionelle (bezahlte) Arbeit unterstützt durch viel Freiwilligenarbeit (die ebenso professionell ist!).

### **3. Warum ist Gemeinnützigkeit wichtig?**

Unser soziales und kulturelles Leben ist ganz stark durch private Initiativen und persönliches Engagement geprägt. Denken wir an die unzähligen Vereine, die sich in den Gemeinden engagieren, um sportliche oder kulturelle Aktivitäten zu organisieren. Sie verhelfen damit einer Gemeinde zu einer Identität, den Bewohnerinnen und Bewohnern zu einem gesellschaftlichen Zusammenhalt und unzähligen Kindern und Erwachsenen zu Entfaltungsmöglichkeiten.

Gemeinnützigkeit gibt aber auch denen, die sich dafür engagieren einen Sinn und eine Chance, sich in der Gemeinde, Region oder im Kanton zu integrieren. Das grosse Engagement, das viele Leute – und häufig über viele Jahre hinweg – zeigen, kann

sicher nur dadurch aufrechterhalten werden, dass es ein gegenseitiges Geben und Nehmen ist, eine kollektive Handlung im Bewusstsein, dass auch die oder der Einzelne profitiert, wenn es der Gesellschaft gut geht. Es wird zwar gerne beklagt, dass in der heutigen Gesellschaft dieser Gemeinschaftssinn etwas verloren gehe und jeder mehr für seine persönlichen und individuellen Interessen schaue. Wenn ich aber das reiche Vereinsleben sehe und immer wieder junge Leute treffe, die sich in der Gesellschaft engagieren, bin ich da weniger pessimistisch.

### **4. Wer ist für das Allgemeinwohl zuständig?**

Wenn wir überzeugt sind, dass Aktivitäten im Sinne des Allgemeinwohls so wichtig sind, stellt sich natürlich die Frage, wer denn schliesslich dafür zuständig sei. Wenn das Gemeinwohl, das Wohlergehen von allen so bedeutsam ist, müsste es denn nicht eine Aufgabe des Staates sein, dafür zu sorgen?

Im Prinzip ja! Sicher ist dies auch die erste Motivation für Menschen, die sich z. B. in der Politik engagieren. Es ist ein Grundprinzip staatlichen Handelns, dass dies der Allgemeinheit zu gute kommen soll. Wir sehen aber auch, dass der Staat seine Grenzen hat. Sicher einmal finanzieller Art. Es wäre unmöglich, alle die Aktivitäten, die heute im Sinne des Gemeinwohls angeboten werden, über den Staat zu finanzieren. Im Allgemeinen verlangen die Stimmbürgerinnen und Stimmbürger ja eher weniger Steuern als mehr. Ein zusätzliches Engagement der

Zivilbevölkerung zugunsten des Allgemeinwohls hat aber auch Vorteile: weniger Kosten dank der Freiwilligenarbeit; zusätzliche finanzielle Unterstützung durch Sponsoring und Spenden; bürgernahe Angebote; viel spontanere Handlungsmöglichkeit (es müssen nicht zuerst Gesetze geschaffen werden).

Diese Zusammenarbeit zwischen der öffentlichen Hand und privaten Initiativen scheint mir also ideal. Aber der Staat darf sich nicht einfach auf private Initiativen verlassen! Diese Angebote können auf die Dauer nur aufrechterhalten werden, wenn sie auch offiziell anerkannt und unterstützt werden.

### **5. Beispiele von Projekten für das Allgemeinwohl am Beispiel der Verwendung von Lotteriegeldern**

Und damit komme ich auf das Thema meines Referats zurück. Damit die öffentliche Hand ein Projekt unterstützen kann, genügt es nicht, dass sie deren Wert zu gunsten der Allgemeinheit anerkennt. Sie braucht auch ein Budget und vor allem eine gesetzliche Basis, um öffentliche Gelder, Steuergelder dafür einsetzen zu können. So müssen sehr viele Projekte im Sinne des Allgemeinwohls durch viel Freiwilligenarbeit erarbeitet und erst einmal durch private Gelder finanziert werden. Alle, die immer wieder auf der Suche nach privaten Sponsoren sind, wissen, wie schwierig diese Aufgabe ist. So konnten und können auch heute noch

unzählige Projekte im sozialen Bereich, im Sport und in der Kultur nur lanciert werden und sich entwickeln dank den Lotteriegeldern. Allein in unserem Kanton können rund 20 Millionen Franken der *Loterie Romande* für solche Projekte verwendet werden. 167 Institutionen und Organisationen im Sozial- und Gesundheitsbereich haben im letzten Jahr davon profitiert, sowie 180 Organisationen, Institutionen und Veranstaltungen im Kultur- und Bildungsbereich. Die Sportkommission der *Loterie Romande* Freiburg konnte für den Sport über 2 Millionen Franken für Sportclubs und Sportveranstaltungen ausrichten. Unser Kulturleben würde arm, viele Dienstleistungen im sozialen und gesundheitlichen Bereich würden verschwinden und unsere Sportclubs müssten ihre Angebote reduzieren, wenn wir diese Mittel nicht mehr oder nicht mehr im gleichen Ausmass zur Verfügung hätten.

### **6. Kritik an den Geldspielen und Antworten dazu**

Nun gibt es auch kritische Stimmen, die finden, Geldspiele, die Menschen auch in die Armut treiben können, wenn sie zur Sucht werden, dürften nicht unterstützt werden. Dazu gilt es zu sagen, dass diese Spiele für die meisten Leute eine Quelle der Freude sind und einen Unterhaltungswert haben. Nur wenige Menschen werden dadurch abhängig, speziell bei den Lotterien. Es lässt sich vergleichen mit andern Quellen von Abhängigkeit wie z. B. des Alkoholismus. Wir wollen auch nicht den Alkohol

verbieten, obschon einige Leute dadurch in sehr schwierige Abhängigkeitsverhältnisse kommen. Wichtig ist aber, dass gefährdete Personen geschützt und – wenn ein Suchtverhalten vorliegt – auch betreut werden. Dazu hat das Geldspielgesetz, das im Juni zur Abstimmung vorliegt, zusätzliche Massnahmen vorgesehen, welche mir absolut notwendig erscheinen.

Zu diesem Gesetz gibt es aber eine andere Kritik, die gerade in die andere Richtung geht. Jungparteien haben das Referendum ergriffen, weil Spiele von ausländischen Anbietenden auf dem Internet gesperrt werden sollen. Warum braucht es aber diese Netzsperrre? Online-Geldspiele sind heute illegal und existieren gleichwohl. Nach einer Schätzung werden heute rund 250 Millionen Franken von Spielerinnen und Spielern aus der Schweiz dafür ausgegeben. Mit dem neuen Gesetz sollen Online-Spiele zugelassen werden. Eine Konzession erhalten aber nur Anbietende, welche die gesetzlichen Bestimmungen einhalten: Sie stehen unter der Kontrolle wie andere Anbietende von Geldspielen, sie müssen die Massnahmen zur Suchtprävention übernehmen und die Gewinne müssen für das Allgemeinwohl eingesetzt werden und können nicht mehr in die Kassen privater Anbietender fliessen. Dies ist umso wichtiger, als der Online-Markt zunimmt. Wenn wir also weiterhin über die finanziellen Mittel der Geldspielgewinne für das Allgemeinwohl verfügen wollen, muss das neue Gesetz unbedingt angenommen werden.

## **7. Problematik des Referendums zum neuen Geldspielgesetz**

Die Gegnerinnen und Gegner des Spielgesetzes kommen also aus zwei entgegengesetzten Lagern. Aus zwei ganz unterschiedlichen Motiven heraus könnten sie das neue Geldspielgesetz verhindern: Den einen ist es zu liberal, verhindert nicht in genügendem Masse die Geldspiele, die andern plädieren für eine totale Freiheit überall und zu allen Bedingungen zu spielen, was auch immer mit den Gewinnen geschieht. Um die Philosophie des neuen Geldspielgesetzes zu verdeutlichen, möchte ich Ihnen auch noch den historischen Weg zeigen, der zu diesem Gesetz geführt hatte:

Im Herbst 2009 wurde die Volksinitiative «Für Geldspiele im Dienste des Gemeinwohls» mit rund 170 000 gültigen Unterschriften bei der Bundeskanzlei eingereicht. Die Initiative verlangte in der Hauptsache, dass alle Gewinne aus Geldspielen vollumfänglich gemeinnützigen Zwecken dienen sollten. Die eidgenössischen Räte lehnten den Vorschlag 2011 zwar ab, genehmigten aber mit überwältigendem Mehr einen direkten Gegenentwurf, der die wichtigsten Anliegen der Initianten beinhaltete. Dieser Bundesbeschluss, der zu einer Verfassungsänderung führte, wurde in einer Volksabstimmung mit 87 % der Stimmen angenommen. Damit ist das Prinzip, dass Gewinne aus den Geldspielen für das Gemeinwohl eingesetzt werden müssen, in der Verfassung verankert. Wenn wir im Gesetz keine Sperrung von Geldspielen vorsehen, werden die illegalen Spiele zunehmen,

welche von ausländischen Organisationen auf dem Internet angeboten werden. Damit würde das Geld, welches von schweizerischen Spielerinnen und Spielern ausgegeben wird, nicht mehr der Gemeinnützigkeit zur Verfügung stehen, sondern in privaten Taschen versinken. Unseren unzähligen Organisationen im Sportbereich, in der Kultur, im Gesundheits- und Sozialbereich würden viele Mittel entgehen. Unsere Leistungen zugunsten des Allgemeinwohls müssten also stark reduziert werden.

## **8. Konklusion**

Eine Demokratie lebt vom gemeinsamen Handeln und Entscheiden. Wenn wir uns auf die Prämisse unserer Bundesverfassung zurückbesinnen, dass sich die Demokratie am Wohl der Schwächsten misst, heisst das, dass wir nicht nur das individuelle Wohl sondern das Wohl aller Mitglieder zu verteidigen haben. Wir haben in unserem Land ein grosses Potential von Menschen, die sich für das Allgemeinwohl engagieren. Dieses Engagement für das Gemeinwohl ist nicht nur ein Einsatz «für die Andern», es bringt auch den Akteuren selbst viel, kann z. B. ein Weg zur sozialen Integration sein, Menschen einen Lebenssinn geben oder einem ethisch-moralischen Anliegen entsprechen, sich für Schwächere oder für mehr Gerechtigkeit in der Gesellschaft einzusetzen. Es lässt sich vielleicht am besten zusammenzufassen mit einem Zitat von Renata Böhi-Reck aus einem Bulletin des Forum Helveticum: **«Der Staat kann nicht alle Probleme lösen. Die Gesellschaft steht in der Pflicht, das soziale Netz so**

**mitzuknüpfen, dass möglichst viele Härtefälle aufgefangen werden. Und die Gesellschaft sind wir.»**

Ich hoffe, dass wir auch in Zukunft die Mittel haben, dieses Engagement der Zivilgesellschaft zu unterstützen.

## La sécurité dans l'espace public : un commun contraignant ?

Philippe Allain, *Commandant, Police cantonale*

### 1. Introduction

L'espace est-il un bien dont on peut revendiquer l'appropriation ? Et de quel espace parlons-nous ? Sur le thème précis du vivre ensemble dans l'espace public, dans quelle mesure la contrainte est-elle légitime à défaut d'être légale ?

La présentation de la Police cantonale se veut pragmatique, basée avant tout sur un recueil d'expériences de terrain qui seront mises en lumière à travers des notions telles que la légalité, l'usage de la contrainte, la responsabilité.

Avant de présenter des exemples concrets et d'en tirer quelques principes généraux, permettez-nous un rappel des bases sur lesquelles s'appuie le travail de la Police cantonale fribourgeoise.

### 2. Bases de réflexions

Le travail de la Police, selon la Loi, est d'assurer la sécurité publique, le maintien de l'ordre et l'observation des lois. Il est attendu du policier qu'il applique cette loi en usant de son pouvoir de manière proportionnelle, et en tenant compte également de l'intérêt public (on parle souvent du principe d'opportunité).

Depuis plusieurs années, les Polices suisses appliquent une doctrine dite des 3D qui résume la capacité d'un policier à moduler son activité sur 3 registres : dialoguer, « désescalader » et finalement défendre.

Outre le cadre légal et la doctrine d'emploi de la force, il faut également tenir compte des attentes de la population et des autorités... doléances diverses et parfois contradictoires qui s'expriment au travers de mouvements structurés socialement, ou non.

Dans un autre registre, l'évolution des valeurs et des mentalités nous amène à donner davantage de valeur à certains problèmes sous l'angle des individus plutôt que sous l'angle des groupes, et le Policier le ressent lorsque sont abordés des conflits entre personnes, tels que des conflits de voisinage, tapages nocturnes... Cette évolution est parfois localisable (différence villes-campagne), parfois culturelle, mais ces classifications ont tendance, selon notre ressenti, à s'estomper.

Ensuite, il existe une notion communément partagée dans l'espace occidental : tout organisateur est responsable de la sécurité dans le périmètre de sa manifestation, et également responsable des conséquences qu'elle engendre dans l'espace public. Cette disposition n'est souvent pas connue, mais peut être difficile à vivre lorsqu'un accident lors d'une manifestation peut être imputé à une mauvaise organisation de la sécurité. Cette notion de responsabilité des organisateurs a souvent un coût qui, pour certains, peut paraître rédhibitoire, mais qui s'inscrit dans une logique d'une préoccupation partagée de la responsabilité de la sécurité entre acteurs privés et services publics.

En dernier lieu, nous profitons de mettre en avant la culture policière fribourgeoise, culture dite de proximité. Développée activement depuis 2009, elle s'inspire des modèles anglo-saxons de community policing et se fonde sur le principe de la sécurité par un mélange entre présence, contact et partenariat.

### 3. Un constat : l'usage accru de l'espace public

Depuis plusieurs années, nous constatons un accroissement de l'usage de l'espace public, ou au minimum de sa revendication. C'est le résultat d'une évolution sociale qui met en avant les activités individuelles ou collectives à l'extérieur. L'objectif stratégique de la Police est de garantir des espaces publics accueillants, donc sûrs. A ce propos, nous nous appuyons sur l'hypothèse que la sécurité est, après les besoins physiologiques, une condition préliminaire à toute autre forme d'épanouissement (selon la Pyramide des besoins de Maslow).

En recentrant notre argument sur le sujet du commun contraignant, il s'agit pour la police de « faire son travail ». Et là se posent des questions, des dilemmes... Quelles sont les bases légales ? Qui sont les acteurs et quel est le potentiel de friction ? Y aura-t-il potentiellement une production d'insécurité ? Cette insécurité est-elle objective ou subjective ? La Police doit-elle agir, ou laisser faire ? Pourrait-elle ré-agir cas échéant ? La Police sera-t-elle la bienvenue ? Ou la présence policière pourrait-elle augmenter le sentiment

d'insécurité (« S'ils sont là, c'est bien parce qu'il y a des problèmes ? ») ?

La bonne réponse est, comme souvent, liée à la notion de bon sens et de juste mesure. Mais pour bien doser l'activité sécuritaire, il faut bien connaître... Et bien connaître, cela signifie être renseigné, et cela prend du temps et cela nécessite des ressources humaines. J'en profite pour affirmer qu'un travail de police réussi ne génère pas forcément de résultat chiffré... il y a même des hypothèses qui affirment que l'efficacité d'une police (au sens premier) se mesure plutôt par l'absence d'infraction... (Sir Robert PEEL, 1er ministre de Grande-Bretagne, Premier ministre du Royaume-Uni de 1834 à 1835 et de 1841 à 1846, 1788-1850)

Qui est ce « on » ? A la lumière de certains exemples, je vais vous proposer quelques pistes de réflexion autour de la notion de sécurité dans l'espace public, et de ce qui est (ou n'est pas) commun.

### 4. Quelques exemples de manifestations publiques

#### 4.1 La Saint-Nicolas de Fribourg

1 fois par année, 20'000 personnes se rencontrent afin d'écouter un discours... Un évènement traditionnel, sans problème ! Mais pas sans risque ni conséquence en matière de sécurité publique et de mobilité.

Je vais maintenant filtrer cet évènement à la lumière de notre question : la sécurité dans l'espace public : un commun contraignant ?

Penser la sécurité, c'est souvent se confronter à des contraintes. La première

est que l'événement n'a pas de vocation à faire parler de sécurité... par son caractère familial d'une part, et de l'autre, la sécurité n'est pas une préoccupation primordiale des organisateurs.

A ce propos, qui est l'organisateur ? Ce rassemblement est le fruit de bonnes initiatives et d'un bel esprit de jeunes collégiens encadrés par leur Direction, un beau et formateur projet. Leur préoccupation principale est de passer un bon moment, et d'offrir un bon moment. Mais pour ce faire, ils luttent comme tout autre organisateur pour organiser et planifier un événement en se basant sur des ressources humaines et financières limitées... pas assez d'argent, pas assez de personnes pour aider.

Que fait la Police ? Dans ce cadre-là, la population et les autorités attendent qu'elle « fasse son travail ». Pour nous, c'est assumer un double rôle : faciliter, conseiller et appuyer d'une part, responsabiliser et ne pas se substituer aux organisateurs de l'autre... En effet, quiconque entreprend une démarche collective doit se préoccuper de la sécurité. Voilà une première contrainte dans la gestion de cet espace qui se veut commun. La sécurité est la partie d'un tout, et elle se conçoit ici comme un bien au profit de toutes celles et tous ceux qui participent. Quid de celles et ceux qui ne participent pas à la Saint-Nicolas ? La question se pose moins... Mais même si elle peut paraître moins légitime, elle ne peut pas être esquivée. Malgré la Saint-Nicolas, il faut garantir un certain équilibre dans l'attribution des contraintes.

Dans le canton de Fribourg, cet équilibre ne tombe pas du ciel. Il se construit en investissant du temps et de l'énergie (des ressources) pour détecter des risques et les classer (du plus ou moins grave, et du plus ou moins probables)... et gérer ces risques... Et comme les ressources ne sont jamais inépuisables, il faut faire des choix. Dans le canton de Fribourg, les autorisations de conduire une manifestation relèvent d'une compétence des Préfets, sur préavis de différents services dont la Police. Si le « risque 0 » n'existe pas, la question est de savoir si des dispositions préventives ont été prises.

La sécurité dans l'espace public passe souvent sur des contraintes basées sur... le bon sens. Mais cette notion est évolutive et ne peut se passer de méthode, notamment depuis les récents attentats et la situation internationale.

#### 4.2 La violence dans le milieu sportif

Un autre exemple de sécurité dans l'espace public : les matches de football et de hockey. Là, c'est la gestion des supporters à risques qui entrent en jeu pour la police...

Pour les Polices cantonales, ce sont des engagements conséquents de personnel, et pour les clubs des enjeux financiers importants... Cela paraît incroyable qu'on puisse mobiliser plusieurs centaines de policier pour certains matches... et pourtant c'est vrai.

Depuis plusieurs années, des pistes ont été explorées pour mieux négocier la gestion de l'espace public entre tous les acteurs concernés, et notamment en responsabilisant les organisateurs et les

clubs de supporters... Mais il faut être honnête, ces mesures ont eu un effet que parce qu'elles ont été doublées par l'adaptation de la législation et du suivi pénal vers plus de sévérité. A Fribourg, pour l'heure, le bilan est assez satisfaisant... Mais, en coulisses, le travail pour arriver à cet équilibre est important.

La Police use ici de ses pouvoirs de contrainte, notamment la contrainte physique en matière de maintien de l'ordre dans les limites prévues par la loi et la doctrine. C'est arrivé, ça arrivera encore... mais la plupart du temps, notre Police use de son pouvoir afin de mettre tous les acteurs autour d'une table afin de discuter, échanger et améliorer la situation afin de retrouver un chemin commun vers un espace public dont la sécurité est construite ensemble. Cette étape nécessite au préalable l'établissement de liens de confiance.

#### 4.3 La gestion des gens du voyage

La sécurité dans l'espace public : un commun contraignant ?

La Police se trouve confrontée à des situations souvent exacerbées, parfois dégradées... La culture nomade d'une part, et la culture sédentaire de l'autre se rencontrent. La situation est-elle intrinsèquement peu sûre ? Nous ne saurions l'affirmer de manière péremptoire. Par contre, cela génère un fort sentiment d'insécurité.

Les principes certes indiscutables de la protection des minorités se heurtent parfois à la dure réalité du terrain, et du sentiment de propriété... Quand c'est votre terrain ou votre voisinage immédiat qui se retrouve

devant une autre manière de concevoir les questions essentielles de la vie, soit l'hygiène, les repas, le travail, les heures de repos, la notion de propreté dans l'espace public, alors les points de vue changent et les esprits s'échauffent... La sécurité dans l'espace public n'est potentiellement plus garantie.

Quelles sont les contraintes dans ces cas, du point de la vue de la Police... C'est clairement de chercher une voie commune entre les différentes cultures, et les différentes aspirations de deux univers qui ont une conception apparemment inconciliable de ce qui leur est dû.

Le « J'ai le droit de m'installer ici » s'oppose au « C'est chez moi et je ne suis pas d'accord »... La Police, par le monopole qu'elle exerce en matière d'ordre public, doit contraindre à s'entendre... s'entendre sur le lieu, la durée, le dédommagement... Elle s'appuie sur des lois, mais aussi sur son expérience en matière de négociation... Et sur des principes de travail qui garantisse une prévisibilité dans son action.

Le respect des règles peut parfois aller jusqu'au recours à la force... force qui, pour demeurer légitime, s'exerce avec proportionnalité. L'Etat quant à lui est tenu de mettre à disposition des aménagements adéquats. Dans le Canton de Fribourg, c'est le cas avec une aire de stationnement sur l'aire de la Joux-des-Ponts.

#### 4.4 L'espace Cyber : un nouveau commun

Voici une nouvelle dimension, un nouvel espace qui nous préoccupe... le cyber espace ! Un espace sans contraintes,

apparemment... On sent bien que depuis les débuts d'internet, les choses ont changé. La technologie a créé un nouvel espace qui a généré de nouvelles opportunités, et de nouveaux risques.

De notre point de vue, ce nouveau « commun » cache de nouvelles contraintes, notamment en matière sécuritaire... Par une certaine insouciance, des utilisateurs se font détrousser par des auteurs virtuels mais aux talents d'escrocs bien réels... Pour les entreprises du canton de Fribourg, c'est en 2017 un préjudice de plus d'un million et demi de francs. Et là, le cadre légal fribourgeois, suisse, européen, mondial... paraît inadapté... peut-être parce qu'il se fonde sur une notion d'espace au sens territorial du terme, alors que dans le cas du cyber espace, le territoire est... différent.

Pour la Police, la clé passe actuellement par la responsabilisation des usagers... Actions de prévention d'une part, et répressions ciblées contre les auteurs, notamment dans les cas de cyber-pédopornographie. De plus, les structures internes ont été adaptées pour permettre des investigations plus poussées dans ces nouveaux domaines...

## 5 Conclusions

### 5.1 Constats

La sécurité dans l'espace public : un commun contraignant ? Du point de vue de la Police dont un des outils demeure la contrainte, la réponse serait naturellement « oui »... mais permettez-nous, sur la base de ces exemples et de notre expérience, de mettre notre réponse en perspective.

D'abord, l'expérience nous démontre que sur les questions de sécurité, l'absence de contraintes génère souvent de nouvelles contraintes. Mais a contrario, trop de contrainte génère souvent l'impossibilité de créer quoi que ce soit... Le cadre légal est justement là pour trouver un équilibre entre le trop et trop peu...

Deuxième constat, le travail de Police au profit de la sécurité dans l'espace public s'appuie sur ces bases légales et, notamment, celle de pouvoir user de la force et de la contrainte... Grâce à cet outillage légal, la Police peut travailler de manière préventive et/ou répressive. A notre sens, du travail de police réussi passe toujours par une action exercée avec bon sens et dans le bon sens... des notions certes peu académiques, mais pourtant essentielles à rendre notre action à la fois efficace, crédible et durable.

Troisième réflexion, cette recherche d'équilibre provient peut-être que notre police exerce son métier « en proximité ». A savoir que l'agent travaille en tenant compte de ce qui est commun à l'intérêt général selon le cadre légal et selon ses valeurs personnelles aussi. Et ces dernières ne peuvent pas être fondamentalement différentes de la population et des autorités auxquelles il a prêté serment puisqu'il vit là où il travaille. Le « commun » du policier paraît finalement en adéquation avec le « commun » de la population et des autorités.

On peut ajouter que la sécurité se construit mieux en partenariat... ce qui signifie également que les contraintes doivent parfois être rediscutées, renégociées... Car

il y a de nouveaux acteurs, de nouvelles attentes, de nouvelles cultures...

Et finalement, la question de la légitimité de l'action policière et sécuritaire passe aussi par une capacité à appliquer la force avec discernement... La Police ne doit pas toujours chercher à avoir le dernier mot... Il faut parfois « savoir faire deuxième. »

## 5.2 Défis

Nous désirons également aborder quelques sujets qui mettent la notion de sécurité dans l'espace public au défi ces prochaines années.

Le premier point est lié à la remise en question du monopole de la force publique. Cette tendance se remarque par un recours accru à la privatisation de l'espace public, privatisation consécutive en partie à la limitation des ressources étatiques, mais aussi à l'aspiration de la société au risque minimal qui crée de nouvelles demandes, et de nouvelles offres. Dans quelle mesure ce qui est privatisé est-il encore commun ? Dans le contexte helvétique actuel, cette tendance ne paraît pas inquiétante. Mais si les conditions sociales et économiques de notre société venaient à se dégrader, les parcelles de monopole de la force publique qui auraient été cédées à des acteurs privés seraient impossibles à récupérer... ceci redessinerait de nouvelles contraintes dans l'espace public dans le sens où la sécurité ne serait plus un bien au service de tous, mais au service du plus offrant.

Deuxième point, nous désirons rappeler que l'activité de la Police au profit de la population et des autorités est d'autant plus

légitime que le lien entre la population et les autorités paraît marqué par la confiance et l'équilibre. Cette valeur semble homogène et communément admise ; elle permet le développement d'une culture du dialogue qui, si elle peut paraître évidente, n'est de loin pas acquise pour toujours. Si ces valeurs venaient à se perdre, la notion de contrainte deviendrait moins communément admise... L'occasion est donnée pour nous de poser l'hypothèse que l'arrivée de migrants et de nouvelles cultures peut être mieux réussie si le message est passé aux nouveaux arrivants que, dans notre pays et selon notre culture, la sécurité n'est pas une contrainte uniquement basée sur la violence, mais qu'elle est le résultat d'un équilibre de forces, et d'une maîtrise de soi au profit du « commun ».

Troisièmement, nous considérons avec inquiétude l'absence de contraintes de l'espace cyber et en appelons à l'établissement de règles simples avec quelques mécanismes de contrôle tels que des radars au bord de la route, mais à l'échelle de la planète.

Le mot de la fin revient à rappeler que la Police œuvre au profit du mieux vivre ensemble, une valeur commune faite des règles mais également de tolérance. Cet équilibre est le fruit d'efforts inlassables et de négociations permanentes dont naissent et renaissent de nouvelles contraintes. Il n'y a probablement pas de liberté sans sécurité, mais une sécurité sans liberté n'aurait pas de sens

## Nahrungsmittelsouveränität: etwas offensichtlich Gemeinsames?

Peter Maeder, *Generalsekretär ILFD*

Sehr geehrte Teilnehmerinnen und Teilnehmer

Ich bedanke mich bei den Organisatorinnen und Organisatoren der Konferenz für Sozialfragen, heute hier über Nahrungsmittelsouveränität sprechen zu dürfen. Ich möchte vorwegnehmen, dass ich mich als Generalsekretär der ILFD zwar mit der Thematik Ernährung befasse, aber eher als Generalist, denn als Fachspezialist. Als die Direktion für ein Referat zum Thema angefragt wurde, ging es auch um die Frage, wer in unserer Direktion zu diesem Thema in deutscher Muttersprache sprechen kann und da war dann die Auswahl nicht mehr allzu gross.

Was verstehen wir denn unter Nahrungsmittelsouveränität? Als erstes kommt mir dabei der «Plan Wahlen» aus dem 2. Weltkrieg in den Sinn. Kartoffelanbau auf der «Landiwiese» in Zürich und auf Fussballfeldern in ganzen Land. Der «Plan Wahlen» hatte zum Ziel, die Schweizer Bevölkerung zu 100 % aus eigener Kraft zu ernähren – ein Ziel, das nicht erreicht wurde. Heute deckt die Schweizer Landwirtschaft rund 60 % des Kalorienbedarfs der Bevölkerung. Berücksichtigt man dabei noch die aus dem Ausland zugekauften Hilfsstoffe, die für diese Produktion nötig sind, bewegen wir uns weit weg von einer 100 %-igen Nahrungsmittelsouveränität. Soweit die Fakten.

Das Thema bleibt somit aktuell. Mit der **Initiative für Ernährungssicherheit**, die im vergangenen Herbst mit beinahe 80 % Zustimmung angenommen wurde, erlebt der «Plan Wahlen» eine Art Renaissance. Der Bauernverband als Initiant interpretiert die hohe Zustimmung als klaren Auftrag, die einheimische Nahrungsmittelproduktion zumindest im heutigen Umfang zu erhalten. Wie wir

wissen, interpretiert Bundesrat Schneider-Ammann den Initiativtext eher dahingehend, dass die Ernährungssicherheit auch über gute Handelsbeziehungen sichergestellt werden kann.

Die **Initiative für Ernährungssouveränität für eine bäuerliche und solidarische Landwirtschaft**, eingereicht von der bäuerlichen Organisation *Uniterre* und unterstützt von 70 Organisationen, lässt diesbezüglich keinen Spielraum zu. Sie will ganz klar die inländische bäuerliche Nahrungsmittelproduktion zu fairen Bedingungen fördern.

Ganz aktuell ist der Bundesbeschluss über die Volksinitiative «Für gesunde sowie umweltfreundlich und fair hergestellte Lebensmittel (Fair-Food-Initiative)» der Grünen. Nach einer kontroversen Debatte wurde die Volksinitiative vom 26. November 2015 für gültig erklärt und wird Volk und Ständen zur Abstimmung unterbreitet. Diese Initiative nimmt weitere Aspekte der Nachhaltigkeit auf, fokussiert dabei nicht nur auf die inländische Produktion, sondern will, dass importierte Lebensmittel die gleichen Nachhaltigkeitsstandards erfüllen, wie inländische Nahrungsmittel.

Ernährungssicherheit –  
Ernährungssouveränität –  
Nahrungsmittelsouveränität. Einigen wir uns doch auf den Begriff Ernährungssouveränität.

Vor diesem aktuellen Hintergrund ist die Frage berechtigt, ob Ernährungssouveränität ein Gemeingut – etwas offensichtlich Gemeinsames ist?

Blicken wir etwas zurück in der Geschichte der Menschheit. In der Urzeit

waren die Menschen aufeinander angewiesen, um auf der Jagd erfolgreich zu sein. Die Nahrungsmittelbeschaffung war eine Aufgabe der Gemeinschaft. Mit der Sesshaftigkeit und der Entwicklung des Ackerbaus blieb die Selbstversorgung auf der Ebene der Grossfamilie, der Sippe oder Dorfgemeinschaft weiterhin eine Gemeinschaftsaufgabe. Mit der Industrialisierung begann dann die Arbeitsteilung und immer weniger Bauern produzierten die Nahrungsmittel für immer mehr Arbeiter. Heute stehen 3 % Landwirtschaftliche Bevölkerung 97 % Nichtlandwirtinnen und Nichtlandwirten gegenüber. Mit der zunehmenden Verstädterung haben sich Konsumierende und Produzierende auch immer weiter voneinander entfernt.

Seit einigen Jahren ist aber eine Trendwende im Gang. Im Zuge der Ökobewegung entstand auch das Bedürfnis, wieder mehr wissen zu wollen über das, was man isst. Viele möchten sogar etwas beitragen zur Nahrungsmittelproduktion. Vertragslandwirtschaft, *Pannier bio*, *Pannier local*, das Beste aus der Region sind Stichworte dazu. Dabei handelt es sich nicht um einen Modetrend, sondern um eine – wie man so treffend auf Französisch sagt – um eine *tendance lourde*. Das bestätigt die Trendforschung – unter anderem auch mit der Aussage «Regional ist das neue Bio». Man könnte auch sagen, dass die Konsumentinnen und Konsumenten wieder mehr Nahrungsmittelsouveränität möchten im Sinne von «Ich will wissen, was ich esse, woher das Essen kommt, wer es produziert hat».

Konsumentinnen und Produzenten kommen sich wieder näher und treffen sich im Idealfall im Dreieck der Nachhaltigkeit: Ökologisch produzierte Nahrungsmittel, hergestellt von Landwirtinnen und Landwirten aus der Region zu wirtschaftlich fairen Preisen.

Die Schweizerische Landwirtschaft erfüllt heute schon hohe Standards in Bezug auf Tierwohl und Umweltauflagen. Der Anteil der Biolandwirtschaft steigt jährlich und erreicht in gewissen Segmenten schon über 20 %. Die Nachfrage nach regionalen oder etwas weiter gefasst schweizerischen Produkten kann in vielen Fällen befriedigt werden. Die Produkte mit Herkunftsbezeichnungen aus der Region /aus der Schweiz nehmen laufend zu. Problematisch wird es in der dritten Nachhaltigkeitsdimension. Wirtschaftliche, faire Preise werden leider nicht überall realisiert.

Schauen wir uns das etwas näher an am Beispiel der Konsummilch. Ein fairer Milchpreis liegt heute gemäss der kürzlich von einigen Milchproduzenten lancierten «Initiative Fair » bei 75 Rappen pro Liter. Der Produzentenpreis für Industriemilch bewegt sich seit längerem eher im Bereich von 55–60 Rappen. 20 Rappen mehr pro Liter sind also das Ziel. Für die Konsumentin und den Konsumenten würde das eine Erhöhung von heute Fr. 1.50/Liter auf Fr. 1.70 bedeuten. Selbst für eine Familie mit Kindern, die pro Tag einen Liter Milch konsumiert, sind diese Mehrkosten von Fr. 1.40 pro Woche vertretbar.

Ein zweites Beispiel: Kürzlich hat der Grosse Rat eine Änderung des Landwirtschaftsgesetzes verabschiedet, die die stärkere Förderung der Regionalprodukte in der Gemeinschaftsgastronomie zum Ziel hat. In den Diskussionen im Vorfeld wurden immer wieder die Mehrkosten von Regionalprodukten ins Feld geführt. So wird in der Gemeinschaftsgastronomie praktisch nur mit ausländischem Poulet gearbeitet, weil inländisches Poulet viel teurer ist. Pro Mahlzeit ergibt sich gemäss Berechnung eine Differenz von ca. 50 Rappen. Dieser Preisaufschlag sei beispielsweise in einer Uni-Kantine nicht vertretbar bei einem Menupreis von 12

Franken. Demgegenüber steht eine konkrete Felderfahrung: In der Nähe unseres Büros, am unteren Ende der *Rue de Lausanne* in Freiburg, hat vor einigen Monaten ein Fast-Food-Restaurant der gehobenen Klasse geöffnet. Ein Burger mit Pommes und einem Getränk kostet dort zwischen 18 und 20 Franken. Das Restaurant ist täglich voll von Studierenden und Lernenden.

Ist der Mehrpreis von Fr. 1.40 pro Woche für die Milch oder 50 Rappen für das inländische Poulet zumutbar? Ich überlasse Ihnen die Antwort.

Was ist also zu tun, damit das Dreieck der Nachhaltigkeit, sprich ökologisch produzierte Nahrungsmittel, hergestellt von Landwirten aus der Region zu wirtschaftlich fairen Preisen längerfristig Erfolg haben kann und damit einen Beitrag leistet zur Ernährungssouveränität?

Über die Umsetzung der nationalen Agrarpolitik und mit kantonalen Massnahmen fördert unsere Direktion die ökologische Nahrungsmittelproduktion und unterstützt Massnahmen zur Förderung der Regionalprodukte. Sie unterstützt damit auch Massnahmen, die zu besseren Produktpreisen am Markt führen. Ich erwähne als Beispiel alle Bestrebungen für AOP-Produkte. Direkt Einfluss nehmen auf die Preise kann der Kanton dabei aber nicht. Die Konsumentinnen und Konsumenten hingegen haben über ihr Einkaufsverhalten eine gewisse Nachfragemacht und nutzen diese auch. Wenn beispielsweise die Nachfrage nach fairer Milch stark steigen würde, hätte das ganz direkt eine Wirkung auf den Produzentenpreis.

Ich wage deshalb zum Schluss eine These:

Es zeichnet sich eine Art Gesellschaftsvertrag zwischen Konsumierenden und Produzierenden ab.

**Produzentinnen und Produzenten verpflichten sich, nachhaltig produzierte Lebensmittel im Kostenumfeld Schweiz zu fairen Preisen zu produzieren.**

**Konsumentinnen und Konsumenten verpflichten sich, nachhaltig produzierte inländische Nahrungsmittel unter Berücksichtigung des Kostenumfelds Schweiz zu fairen Preisen zu kaufen.**

Im Idealfall werden dann die nachgelagerten Verarbeitungs- und Distributionsunternehmen zu Dienstleistenden dieses Gesellschaftsvertrages – und die Nahrungsmittelproduktion wäre wieder ein Gemeingut.

Wie aufgezeigt, gibt es diesen Vertrag bereits in Ansätzen. Die Initiativen zeigen, dass sie diesen verbindlicher machen möchten. Dazu braucht es aber in unserer globalisierten Welt auch die Bereitschaft der anderen Länder. Es müsste allen Ländern erlaubt sein, im Rahmen ihrer nachhaltigen Produktionsmöglichkeiten ihre Produkte bis zur Höhe der Nachfrage der eigenen Bevölkerung mit Zöllen oder anderen Massnahmen zu schützen. Der Agrarwelthandel würde sich dann darum kümmern, den Ausgleich der Defizite einzelner Länder bei einzelnen Produkten mit dem Überschuss anderer Länder sicherzustellen. Dieser Ansatz würde notabene auch Entwicklungsländern helfen, die heute teilweise unter Weltmarktpreisen leiden, die tiefer sind als die einheimischen Produktionskosten.

Eine ideale Welt, ich weiss – aber ist die Konferenz für Sozialfragen nicht ein guter Ort, um über eine ideale Welt nachzudenken?

## Un minimum vital pour tous

Anne-Claude Demierre, *Conseillère d'Etat*

J'aimerais commencer mon intervention en mettant en lumière deux éléments fondamentaux tirés du Rapport du Conseil d'Etat sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg paru en 2016.<sup>44</sup>

Tout d'abord, ce document conclut que « le système social actuellement en vigueur en Suisse et dans le canton de Fribourg produit les résultats escomptés : il réduit les inégalités et limite la pauvreté, d'où l'importance de préserver et d'entretenir les investissements dans des proportions au moins équivalentes à celles d'aujourd'hui »<sup>45</sup>.

Ensuite, ce même rapport considère la pauvreté comme un phénomène multidimensionnel, qui a un impact sur les personnes concernées non seulement au niveau de leurs ressources économiques, mais aussi – et peut-être surtout – sur l'ensemble de leurs conditions de vie, que ce soit le travail, la santé, la famille, la formation ou encore le logement.

Je crois ne pas me tromper en affirmant que ces deux éléments ne vous surprennent pas outre mesure.

En effet, il est connu, d'une part, que les taux d'inégalités et de pauvreté que connaissent la Suisse et ses cantons sont modérés.

D'autre part, la définition multidimensionnelle de la pauvreté est

devenue ces dernières années un standard au niveau international.

Toutefois, le retour sur la construction de l'Etat social suisse<sup>46</sup> et ses développements récents, que je vous propose d'approfondir maintenant, va nous montrer que de tels résultats sont non seulement assez récents, mais pourraient, de plus, fortement changer à l'avenir face aux dernières décisions prises en matière de couverture du minimum vital dans certains cantons.

En comparaison avec l'Europe occidentale, on observe un développement tardif du système social en Suisse. Les principaux progrès en la matière s'observent en effet durant la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

Avant cela, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, l'aide aux pauvres passait principalement par le soutien de la famille, d'œuvres d'entraide privées ou de l'Eglise et n'était que partiellement considérée comme une affaire relevant de l'Etat.

Les plus pauvres étaient dès lors principalement soutenus par les membres de la communauté à laquelle ils appartenaient. Le droit à l'assistance publique – autrement dit l'aide sociale de l'époque – était basé sur le principe de la commune d'origine.

Les étrangers, par exemple, qui ne disposaient pas d'un droit communal, étaient exclus. Les vagabonds recevaient

---

<sup>44</sup> Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), *Rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg, 2016*, Fribourg, 2016.

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 93.

<sup>46</sup> Les éléments historiques de cette intervention sont tirés du site Internet : Histoire de la sécurité sociale en Suisse, [www.histoiredelasecuritesociale.ch](http://www.histoiredelasecuritesociale.ch), consulté le 09.04.18.

une soupe, un abri pour la nuit puis étaient renvoyés de la commune.

Pour les pauvres appartenant à la commune, l'aide apportée était très modeste et leur permettait tout juste de se nourrir et de se chauffer. Qu'il fût public ou privé, le soutien aux plus pauvres était en large majorité financé par des dons.

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, face aux transformations sociétales majeures dues notamment à l'arrivée de nouvelles formes d'activité lucrative ou encore à l'urbanisation croissante, la famille et les communautés peinent à faire face aux conséquences de la précarité.

L'augmentation de la mobilité des travailleurs et des travailleuses, en particulier, a poussé les cantons à laisser tomber le principe de la commune d'origine au profit de celui de la commune de domicile.

Cette adaptation profite à l'ensemble de la collectivité de l'époque, car elle permet aux personnes qui cherchent un emploi de prospecter sur un périmètre plus étendu et ainsi diminue leur risque de devoir être soutenues.

A cette époque-là, la pauvreté est considérée comme résultant de la responsabilité individuelle.

Les causes structurelles sont complètement ignorées.

Même les œuvres d'entraide caritatives participent à la diffusion de cette vision en considérant la pauvreté comme une défaillance individuelle.

Ainsi, seules certaines catégories de personnes pauvres sont considérées comme dignes de recevoir un soutien.

Il s'agit dans tous les cas de personnes qui sont empêchées de travailler ou limitées dans leur capacité à travailler en fonction de caractéristiques précises.

On trouve tout d'abord les mères, limitées dans leur activité professionnelle pour des raisons de famille. Il y a ensuite les enfants et les vieillards qui ne peuvent pas être actifs en raison de leur âge, et pour finir, les malades et les invalides.

Celles et ceux qui sont en situation de pauvreté alors qu'ils peuvent travailler sont accusés d'imprudence, soupçonnés de manque de volonté ou désignés comme dépensiers.

Parmi les mesures répressives de lutte contre la pauvreté, on ouvre notamment des établissements de travail forcé. Toutes catégories confondues, l'esprit de l'époque veut que les pauvres soient contrôlés et disciplinés. On distingue ici les contours d'une stigmatisation des personnes en situation de pauvreté, dont l'influence se ressent parfois jusqu'à nos jours.

Durant la Première Guerre mondiale, la faiblesse de la protection sociale en Suisse exacerbe les conflits sociaux.

La grève générale de 1918 ouvre la voie à des réformes sociales d'envergure, dont les premiers jalons sont l'instauration d'une assurance-accident – réservée toutefois au départ à un cercle restreint de personnes tenues de s'assurer – et la création de la base légale qui permettra plus tard la mise en place de l'assurance-vieillesse et survivant (AVS) et de l'assurance-

invalidité (AI), respectivement en 1948 et 1960.

Ce nouvel engagement de l'Etat au niveau fédéral donne naissance au modèle social suisse que nous connaissons à l'heure actuelle.

La famille dite traditionnelle étant quasiment le seul modèle existant à cette époque, la protection du revenu du père de famille a donc été utilisée comme base de départ pour la construction de notre système social.

Ainsi, on peut considérer que la garantie du minimum vital de la population suisse repose sur trois piliers fondamentaux : la famille, le marché du travail et l'Etat. Ils sont interdépendants, complémentaires et portent chacun leur part de responsabilité.

Lorsque l'apport d'un des piliers est insuffisant, les autres sont censés prendre le relais.

La famille devrait tout faire pour assurer sa prévoyance. Le marché du travail devrait offrir des salaires décents.

L'Etat devrait assurer « la sécurité économique des individus par la protection de leur revenu en cas d'interruption provisoire ou définitive de l'activité professionnelle et compenser le déséquilibre éventuel entre les besoins et les revenus au cours des cycles de vie »<sup>47</sup>.

La Constitution suisse garantit à ce propos à la population le « droit d'être aidé[e] et assisté[e] et de recevoir les moyens

indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine »<sup>48</sup>.

A ces piliers s'ajoute le soutien indispensable des organisations privées, dont les actions, comme nous l'avons vu au départ, ont toujours revêtu une importance particulière dans notre pays.

Néanmoins, ces différentes formes d'entraide ne constituent pas un droit en soi que les individus pourraient revendiquer et dépendent des logiques et des critères propres à chaque organisation.<sup>49</sup>

La mise en place du système de protection sociale depuis la moitié du XX<sup>e</sup> siècle a contribué depuis lors à la stabilité et à l'essor économique de la Suisse.

En effet, diminuer les conséquences négatives des aléas de l'existence par un soutien collectif permet à tout un chacun de sentir son appartenance à un groupe, renforçant ainsi sa confiance en l'avenir, son bien-être général et ses capacités d'investissement tant au niveau professionnel que familial.

Ces avantages pour les individus profitent également à toute la collectivité et en particulier aux entreprises et au marché du travail, lesquels peuvent compter sur une main-d'œuvre engagée, investie et – élément capital – stable.

Comme pour la Suisse, mais de manière un peu plus précoce, la plupart des Etats

---

<sup>47</sup> BERTOZZI F., BONOLI B., GAY-DES-COMBES B., *La réforme de l'Etat social en Suisse, Vieillesse, emploi, conflit travail-famille*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 2005, p. 19.

<sup>48</sup> Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999, art. 12, Etat au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

<sup>49</sup> BERTOZZI F., BONOLI B., GAY-DES-COMBES B., *Ibid.*, p. 21.

sociaux naissent et prennent de l'ampleur durant les Trente Glorieuses.<sup>50</sup>

Chaque pays développe son propre système, garantissant une protection plus ou moins étendue à sa population.

Quoi qu'il en soit, quelle que soit leur organisation, les transformations sociales de grande ampleur survenues depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle mettent à rude épreuve l'ensemble des systèmes sociaux existants.

Ils se trouvent en effet contraints de s'adapter aux nouvelles réalités que sont, par exemple :

- la perte de linéarité des carrières professionnelles : on ne passe plus toute sa vie dans la même entreprise,
- la remise en question du modèle familial dit « traditionnel » dans lequel l'homme travaille pour subvenir financièrement aux besoins de sa famille et où la femme s'occupe des enfants et du foyer,
- le vieillissement de la population : on parle aujourd'hui de 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> voire même 5<sup>e</sup> âge !

Le développement de l'économie collaborative constitue en outre un nouvel enjeu, très récent, pour la conservation de l'équilibre entre les trois piliers garantissant le minimum vital des ménages.

En effet, les nouvelles formes d'emploi, dont l'entreprise Uber est l'exemple emblématique, remettent en question les principes mêmes du système de protection sociale en créant des formes hybrides

d'emploi qui contournent les obligations de couverture par les assurances sociales.

Les initiatives pour trouver des solutions à ces défis ne manquent pas.

Sur la base d'une expérience ayant eu lieu au Danemark à la fin des années nonante, l'Union européenne a par exemple défini une stratégie pour l'emploi selon les principes de la *flexicurité*.

Ce modèle vise le renforcement parallèle de la sécurité d'une part et de la flexibilité d'autre part. Son objectif consiste à dynamiser l'emploi en conciliant les besoins des entreprises en matière de flexibilité de la main-d'œuvre avec ceux des travailleurs et travailleuses en matière de sécurité de l'emploi.<sup>51</sup>

Le développement de la flexicurité profite à l'ensemble de la collectivité, car lorsque le système social a la confiance des individus, ces derniers adhèrent d'autant plus facilement à la flexibilité imposée par le marché de l'emploi et ainsi participent au dynamisme économique.

En Suisse, le système social a également dû s'adapter. De nombreuses réformes ont été entreprises depuis les années nonante.

Durant cette période, le système de protection sociale connaît d'une part une tendance à la réduction des prestations dans la prévoyance vieillesse, l'assurance-invalidité et l'assurance-chômage.

Au sein de ces deux dernières, la notion d'activation des bénéficiaires devient par ailleurs centrale.

---

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>51</sup> Commission européenne, Emploi, affaires sociales et inclusion, Flexicurité,

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=102&langId=fr>, consulté le 12.04.18.

D'autre part, le système connaît également une extension avec l'instauration de l'assurance-maladie obligatoire, en 1996, ou encore de l'assurance-maternité en 2004. Les prestations complémentaires pour les familles, pour lesquelles le canton du Tessin fait figure de pionnier, ont également été adoptées plus récemment par d'autres cantons.

En ce qui concerne l'aide sociale, comme nous l'avons vu au début de cette intervention, elle est le modèle de protection sociale le plus ancien que la Suisse ait connu.

Vieux de plus de 200 ans, il se modifie, se transforme, mais il est toujours en place. Sa pérennité revêt d'ailleurs une importance capitale, car non seulement il garantit une vie décente à toutes et tous, mais il assure en plus la cohésion sociale.

Dans les faits, l'aide sociale est attribuée de manière individuelle en fonction de la situation de chacune et chacun, mais dans l'absolu elle est également au service de la collectivité.

Afin de garantir une vie décente à toutes et tous, le minimum vital accordé actuellement aux personnes dans le besoin est qualifié de minimum vital « social ».

En effet, celui-ci ne doit pas être considéré uniquement comme un montant financier permettant la survie, mais comprend également une part d'intégration sociale.

Il est indispensable que le minimum vital social soit pensé au-delà de l'aspect purement financier, car les besoins d'un

ménage ne se limitent pas à une question d'argent, mais comprennent également le logement, les relations sociales, la santé, la formation, la culture, le travail, voire la sécurité ou encore la mobilité.

Ces aspects sont malheureusement régulièrement mis de côté, car nous avons l'habitude de considérer les besoins des êtres humains de manière hiérarchique.

Nous plaçons en premier les besoins primaires comme boire, manger ou encore être en sécurité, puis les besoins dits secondaires, par exemple de réalisation de soi ou les besoins artistiques. Cette façon d'appréhender les choses nous vient de la célèbre pyramide de Maslow.

Or, de nombreux exemples vont à l'encontre de ce modèle.<sup>52</sup> La soif de culture et d'expression de soi passant par des élans artistiques, par exemple, apparaissent dans des situations de détresse extrême comme les camps de concentration ou lors de l'esclavage.

Il est donc primordial de prendre en compte les aspirations telles que la reconnaissance, la culture, les relations sociales dans le calcul du minimum vital afin de traiter les personnes en situation de précarité avec dignité.

Durant ces dernières années, toutefois, tant le montant que l'accès au minimum vital social – que ce soit dans les prestations complémentaires à l'AVS-AI ou dans l'aide sociale – ont été remis en question.

Plutôt que d'apporter des solutions, ces différentes attaques sont le reflet d'une

---

<sup>52</sup> ATD Quart Monde, En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté, Les Editions

de l'Atelier, Editions Quart Monde, Paris, 2016, pp. 95-97.

vision partielle de la situation des personnes précarisées et des effets globaux de telles offensives.

En effet, tout d'abord, s'attaquer au montant du minimum vital social accentue la tendance à l'individualisation de la pauvreté et par là renforce le sentiment de responsabilité des personnes pauvres face à leur situation. Au lieu de lutter contre la pauvreté et ses causes structurelles, on lutte contre les pauvres.

Diminuer les prestations signifie en outre pour les personnes concernées une péjoration de leur situation dans tous les domaines de leur vie, que ce soit la santé, le travail, les relations sociales etc. Cette péjoration se répercute ensuite sur l'ensemble de la collectivité car elle fait augmenter d'autres coûts. Il n'est pas rare par exemple que les personnes en situation de précarité renoncent à certains soins de santé, en particulier les soins dentaires, faute de moyens.

Dès lors, lorsque leur état s'est tellement dégradé qu'une prise en charge est indispensable, cette dernière peut devenir extrêmement coûteuse pour la collectivité.

Ensuite, ajouter des critères à l'obtention du minimum vital, par exemple avoir travaillé un certain temps avant de pouvoir toucher l'entier du montant des besoins de base ou octroyer des montants différents à certains groupes de la population, tout comme la multiplication des contrôles – je ne mets pas en question leur nécessité – accentue la pression exercée sur des personnes dont la situation est déjà délicate, mais de plus renforce le sentiment

qu'il existe, comme au XIX<sup>e</sup> siècle, des pauvres méritants et d'autres moins.

Une concurrence sociale vers le bas entre cantons et/ou communes pour diminuer l'attractivité de certains territoires constitue en outre une nouvelle forme d'exclusion pour les personnes en situation de pauvreté rappelant le sort réservé aux vagabonds lorsque le droit à l'aide sociale était du ressort de la commune d'origine.

Pour finir, diminuer ou restreindre l'accès aux prestations publiques de soutien pousse de plus en plus les personnes précarisées vers les œuvres d'entraide privées.

Ces dernières ont d'ailleurs lancé un appel il y a deux ans pour dénoncer le désengagement de l'Etat en matière d'aide sociale, avec en corollaire une tendance à la privatisation de cette dernière.

Au final, dans les discussions actuelles sur la limitation du minimum vital, on parle peu des répercussions réelles que les personnes concernées ont à gérer au quotidien.

Les débats portent en général sur des échanges de chiffres globaux, de montants qui pourraient être économisés, sans toutefois prendre réellement en considération l'impact des coupes sur des budgets déjà serrés.

Lors de la journée des cadres de l'Etat en 2017 organisée par le Service de la santé publique, le Service de l'action sociale a invité les participants et participantes, via un petit exercice, à tenter de réaliser un budget équilibré pour une famille de 4 personnes avec à disposition un montant

correspondant au seuil de risque de pauvreté.

Aucun groupe n'y est parvenu tant les privations sont grandes. Les personnes qui sont au bénéfice de l'aide sociale doivent pourtant vivre au quotidien avec des montants de cet ordre-là.

Alors, comment s'en sortir avec une diminution de budget lorsque tout est déjà compté au centime près ?! Les réductions décidées ces derniers temps oublient de considérer la situation réelle des personnes au bénéfice des minimas sociaux.

En outre, au-delà de l'affaiblissement du minimum d'existence, ce sont les fondements même du système que l'on attaque : la fiabilité, la pérennité, la solidité et – élément peut-être le plus inquiétant – la confiance.

En octroyant des montants toujours plus restreints, dans l'aide sociale ou les PC, mais aussi en diminuant les prestations des assurances sociales, non seulement on précarise les personnes en situation de pauvreté, mais de plus on contribue à déstabiliser les autres groupes de la société.

On peut se demander par exemple quelle confiance en l'avenir peuvent avoir les jeunes adultes d'aujourd'hui, lorsqu'ils voient leurs collègues plus âgés calculer leur retraite et se demander s'ils arriveront à joindre les deux bouts, alors qu'ils ont travaillé toute leur vie ?

Quel goût pour la prise de risque individuelle ou l'innovation, quand le

soutien de la collectivité en cas d'échec se réduit comme peau de chagrin ?

Quelle confiance dans l'existence quand un faux pas, un moment critique mal négocié peut plonger rapidement dans une situation de surendettement, lequel a des conséquences importantes et à long terme ?

Comment se sentir égal aux autres quand la protection sociale repose de plus en plus sur un soutien privé, dont les critères d'octroi ne sont pas définis de manière démocratique ?

Et avec tout ça, quelles répercussions sur le travail, le logement, la famille, la santé ?

On sait par exemple qu'en Suisse et encore davantage dans le canton Fribourg, environ 20% de la population estiment que leur sentiment de maîtrise de la vie est faible, alors que cet élément est considéré comme une ressource de santé.<sup>53</sup>

Le minimum vital doit donc être considéré comme un bien commun à préserver, car il profite à l'ensemble de la collectivité.

Il assure fiabilité et confiance contribuant ainsi au renforcement de la cohésion sociale.

Il soutient la stabilité permettant la prise de risque, l'innovation. Il garantit l'égalité des droits.

Enfin, il fait naître un sentiment d'appartenance et suscite l'engagement au profit de la collectivité.

Il est dès lors urgent de prendre du recul sur ces questions pour réfléchir de manière globale, non seulement au soutien à

---

<sup>53</sup> OBSAN, *Rapport de base sur la santé pour le canton de Fribourg, Exploitations standardisées*

*des données de l'Enquête suisse sur la santé 2012 et autres bases de données*, Neuchâtel, 2014, p. 39

apporter aux plus faibles – est-ce que l'on maintient le préambule de la Constitution suisse selon lequel « *le bien-être d'une société se mesure au bien-être du plus faible de ses membres* »<sup>54</sup> »

- mais de prêter également attention au message que l'on fait passer lorsque les fondements du système de protection sociale sont remis en question et aux transformations générales induites au sein de l'ensemble de la population.

Le minimum vital nous concerne toutes et tous, car il est le reflet de notre société et des liens qui nous unissent face à l'adversité.

---

<sup>54</sup> Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999, Préambule, Etat au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## L'expression budgétaire du bien commun

Laurent Yerly, *Trésorier d'Etat*

A priori, le budget en tant qu'instrument de gestion financière d'une collectivité publique, qu'elle soit de niveau communal, cantonal ou fédéral, n'a pas grand-chose à voir avec l'idée du « bien commun ». Pourtant, si l'on considère la notion de budget sous son aspect de l'intention de l'action politique, il devient alors la traduction monétaire des incidences découlant des politiques mises en œuvre par une collectivité publique. Ces politiques concernent notamment la sécurité, le domaine du social et de la santé, les transports ou encore la formation. Le budget reflète alors la poursuite du bien commun défini dans chacun de ces domaines.

Schématiquement, le budget est la somme de choix entre diverses prestations résultant d'arbitrages politiques, sous la contrainte d'un maximum donné par les moyens disponibles, soit la contrainte budgétaire. C'est le rôle du politique de définir les priorités à financer pour mener à bien les projets tout en se conformant au cadre réglementaire. Les règles budgétaires ont pour objectif de permettre cet arbitrage et d'assurer sur la durée l'équilibre entre les revenus et les charges. Si elles ne sont ni mises en place ni respectées, les conséquences peuvent s'avérer catastrophique et remettre fortement en question la poursuite d'un bien commun. A cet égard, la crise de la dette publique grecque, par exemple, nous rappelle tristement que les incidences peuvent devenir rapidement dramatiques pour la population. La question reste ouverte de

savoir si des règles budgétaires visant à assurer l'équilibre des revenus et des charges peuvent être considérées comme la poursuite d'un bien commun.

Pour mieux comprendre les choix que les collectivités publiques sont susceptibles de faire, il est intéressant d'envisager la situation par le biais d'une catégorie de dépenses. Nous allons ici considérer les dépenses militaires d'un Etat, des données assez facilement disponibles pour l'ensemble des pays (cf. notamment SIPRI Institut international de recherche sur la paix de Stockholm). Dans cette perspective, je me suis permis de dresser le « palmarès » de certaines nations, dont le choix n'est évidemment pas innocent. Selon ce classement, la Corée du Nord consacre environ 18% de son PIB à ses dépenses militaires, devançant de très loin les Etats-Unis qui dépensent quelque 4,7% de leur PIB au chapitre militaire tandis que la Russie y attribue environ 4,3% du PIB. A l'autre bout de ce classement, on retrouve la Suisse dont le budget militaire ne représente « que » 0,8% du PIB.

Ces chiffres nous permettent de constater que l'intensité de l'effort, rapporté à la capacité de production de richesses de chaque pays, s'avère pour le moins très hétérogène. Si aucun Etat n'investit autant que la Corée du Nord dans son armement par rapport à ses capacités, l'Irlande est l'un des rares pays à consacrer, en termes relatifs, encore moins de moyens que la Suisse dans ce domaine. Evidemment, si l'on interpelle les gouvernements concernés quant à la justification de ces

dépenses, chacun répondra que c'est là le prix de la paix, de la sécurité, et que la politique de défense de l'Etat est un véritable bien commun pour sa population, si ce n'est le principal. A cet effet, il n'est pas rare, dans l'histoire des pays, que la question de la « défense nationale » soit à l'origine de la mise en commun d'efforts. La Suisse à ce titre est aussi concernée. Au départ, le pacte fédéral proclamant l'alliance perpétuelle entre Uri, Schwytz et Unterwald visait avant tout à se protéger du joug des Habsbourg et à garantir une certaine sécurité. Depuis, notre pays a évidemment connu une évolution substantielle.

Dans le cadre de l'élaboration d'un budget « à guichet fermé », c'est-à-dire avec une contrainte budgétaire, la place occupée par une prestation ou une politique publique n'est logiquement pas ou plus disponible pour une autre. Ainsi, l'effort de la Corée du Nord pour les moyens consacrés aux affaires militaires représente autant de ressources qui ne peuvent pas être investies dans d'autres domaines qui pourraient profiter, peut-être, plus directement à la population. Tout est affaire de choix : le bien commun est une question de mise en perspective et de définition.

Un autre exemple de politique publique porteuse de bien commun me semble des plus intéressants : il s'agit du système de péréquation financière entre la Confédération et les cantons qui permet de répartir, dans une certaine mesure, les ressources entre les cantons, du point de vue de leur potentiel fiscal notamment. Pilier de la solidarité confédérale, un mécanisme de péréquation a toujours

existé entre les cantons, mais il a été complètement transformé en 2008 avec le projet de répartition des tâches entre la Confédération et les cantons : la fameuse RPT. Depuis lors, ce mécanisme péréquatif se résume en un seul instrument reposant sur une loi unique. Assurément, ce choix politique constitue l'une des forces de cohésion de notre pays, empêchant la création de disparités trop importantes et la stigmatisation des régions économiquement plus faibles.

Ces transferts financiers s'avèrent déterminants pour plusieurs cantons, dont le Valais, Fribourg ou le Jura pour n'en citer que quelques-uns. Pour Fribourg, près de 400 millions de francs sont ainsi prévus annuellement au budget. Cette somme a déjà fortement baissé puisqu'elle a diminué de 100 millions de francs sur les 7 dernières années ; une tendance qui va se poursuivre. Le mécanisme de la RPT est en effet grandement remis en question par plusieurs cantons contributeurs, ceci dans l'objectif de réduire leurs efforts envers les cantons les moins avantagés. La pression est très forte au niveau politique et la problématique de la RPT fera l'objet de débats intenses lors des prochaines sessions du parlement fédéral. Pourtant, avant de remettre en question un tel système, il est primordial de se remémorer l'importance de cet instrument pour notre pays. Renforçant la cohésion nationale, il constitue un bien commun particulièrement précieux et sa valeur dépasse largement des considérations budgétaires à court terme.

Au vu de ces observations, la notion de budget en tant qu'expression chiffrée du

bien commun n'est de loin pas anodine. S'il n'est pas intrinsèquement porteur du bien commun, c'est bien à travers le budget que l'on confère ou non des moyens pour mettre en œuvre des politiques publiques et donc réaliser les objectifs de ces dernières. Ces objectifs sont par essence la déclinaison du bien commun défini par le processus politique.

**Synthèse :**

Marc-Henry Soulet, *Professeur ordinaire, Domaine Sociologie, politiques sociales et travail social, Université de Fribourg*

De quoi s'agit-il ?



Bien commun  
(Thomas D'Aquin)

≠



Intérêt général  
Jean-Jacques Rousseau

UNI FR UNIVERSITÉ DE FRIBOURG: Chaire de Travail social et politiques sociales / Prof. Marc-Henry Soulet Synthèse des 10<sup>e</sup> Assises du social / 26 avril 2018

De quoi s'agit-il ?

		<b>Rivalité</b>	
<b>Excluabilité</b>	Biens publics 	Biens communs 	
	Biens clubs 	Biens privés 	

UNI FR UNIVERSITÉ DE FRIBOURG: Chaire de Travail social et politiques sociales / Prof. Marc-Henry Soulet Synthèse des 10<sup>e</sup> Assises du social / 26 avril 2018

De quoi s'agit-il ?



Bien commun mondial

≠



WIKIPÉDIA  
L'encyclopédie libre

Biens communs

UNI FR UNIVERSITÉ DE FRIBOURG: Chaire de Travail social et politiques sociales / Prof. Marc-Henry Soulet Synthèse des 10<sup>e</sup> Assises du social / 26 avril 2018

De quoi s'agit-il ?



Biens communs matériels



Biens communs immatériels



Biens communs sociaux

UNI FR UNIVERSITÉ DE FRIBOURG: Chaire de Travail social et politiques sociales / Prof. Marc-Henry Soulet Synthèse des 10<sup>e</sup> Assises du social / 26 avril 2018

De quoi s'agit-il ?



Biens communs

≠



Patrimoine

UNI FR UNIVERSITÉ DE FRIBOURG: Chaire de Travail social et politiques sociales / Prof. Marc-Henry Soulet Synthèse des 10<sup>e</sup> Assises du social / 26 avril 2018

De quoi s'agit-il ?

Biens communs = Ressource partagée

Communs = Ressource partagée + communauté d'usagers + règles




UNI FR UNIVERSITÉ DE FRIBOURG: Chaire de Travail social et politiques sociales / Prof. Marc-Henry Soulet Synthèse des 10<sup>e</sup> Assises du social / 26 avril 2018

## Derrière les biens communs, l'enjeu de la propriété



Propriété privée



Propriété collective



Propriété sociale



Propriété commune



## Qui doit gouverner les biens collectifs ?

Instances	Objets-type	Limites
Marché	Produits culturels	Solvabilité des objets
Organismes supra nationaux	Réchauffement climatique (Cop 21)	Force du système de contrainte
Puissance publique	Eau du robinet	Exclusion des usagers de la gouvernance
Gestion mixte public/privé	Système de pension	Cohérence/intégration
Autogestion	Coopérative d'usage (pêche, pacage, habitation...)	Limitation à une interdépendance de proximité



## La propriété privée, un faisceau de droits

	Propriétaire	Titulaire	Utilisateur	Usager autorisé
Droit d'accès	X	X	X	X
Droit de prélèvement	X	X	X	X
Droit de gestion	X	X	X	
Droit d'exclusion	X	X		
Droit d'aliénation	X			

Construit à partir d'E. Ostrom



## Comment gouverner les biens collectifs ?

Objet	Modalité
L'usage	Exploitation/préservation/renouvellement
L'accès	Régulation Subventionnement Surcoût Libre accès
La gestion	Enclosure (int) Nationalisation (int) Autogestion (int) Taxation (ext) Réglementation (ext)



## Derrière les biens communs, la question de la gouvernance



La tragédie des biens communs  
(Garrett Hardin)



La dynamique des bien communs  
(Elinor Oström)



## Gestion collective et/ou gestion partenariale

- Gestion par le bas
- Proximité
- Dimension collaborative des initiatives
- Basée sur de nouvelles formes de solidarité
- Règles endogènes partagées

### Deux exemples-limite



ZAD Notre-Dame des Landes



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG  
Police cantonale POL  
Kantonspolizei POL



## Quelques enjeux et paradoxes

### Collaboratif ne veut pas dire partenarial !

Cad **Communs** = droit d'usage collectif **et** pratiques démocratiques et collectives

=>  ne sont pas des communs même si collaboratifs



## Quelques enjeux et paradoxes

### Public, la double demande

**+ de garantie de biens publics**  
mais  
**- de gestion publique**



## Quelques enjeux et paradoxes

### La lancinante question du civisme

- Difficulté à faire correspondre système gestionnaire (nécessairement **+ ou – limité**) et système usager (idéalement **totalemt ouvert**)
- ⇒ Problème de responsabilité et de solidarité  
(Garett Hardin n'est pas mort!!!)



## Quelques enjeux et paradoxes

### L'ambivalence protection et garantie

**+ de biens publics**  
et  
**- d'usages sans contrainte**



## Quelques enjeux et paradoxes

### Prix, coût et bénéfices

La gratuité/prix de l'accès



Les coûts de gestion et d'entretien

Les gains du partage



## Quelques enjeux et paradoxes

### Top et down, une relation complexe

**Une gestion par le bas** (partenariat ou collaboration)  
et  
**Un soutien par le haut** (conditions-cadre)



## Quelques enjeux et paradoxes

### Un système inégal de préférences

**Une survalorisation des biens matériels** pour atteindre le bien-être  
et  
**Une sous-estimation des biens communs** pour avoir une vie bonne



## Pour conclure

Parler de biens collectifs, agir en «commun», c'est fondamentalement réfléchir à la nature et à l'empan des **missions de la puissance publique**, à ses différents niveaux



## Quelques enjeux et paradoxes

### Une condition princeps

La gestion (préservation et usage) d'un bien commun suppose des **citoyens éclairés, responsables et solidaires.**



## Quelques enjeux et paradoxes

### Un paradoxe ultime

**L'usage crée de la valeur**



**Direction de la santé et des affaires sociales DSAS**  
Route des Cliniques 17, 1700 Fribourg/Freiburg  
T +41 26 305 29 04, F +41 305 29 09

—

Les Assises du social ©  
Chaire francophone de Travail social et politiques sociales  
de l'Université de Fribourg

Fribourg, 2022

ISBN : 978-2-9701111-3-9

